

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 336

15 avril 2005

SOMMAIRE

ABN AMRO Profil Funds	16096	Hinnova Assets S.A., Luxembourg	16108
AGI East Asia Growth Fund	16096	Hiorts Finance S.A.H., Luxembourg	16117
Alliat R.V. S.A., Luxembourg	16105	HKD Holding S.A., Luxembourg	16099
Amarily Holding S.A., Luxembourg	16122	HSBC Republic Holdings (Luxembourg) S.A., Luxembourg	16105
Anceau Finance S.A., Luxembourg	16121	Inter Multi Investment, Sicav, Luxembourg	16127
Anosoc S.A.H., Luxembourg	16114	International Estates Investments S.A.	16100
Arcelor S.A., Luxembourg	16118	International Financing Partners S.A.H., Luxembourg	16122
Asia Pacific Performance, Sicav, Luxembourg	16116	Jusnoba S.A., Luxembourg	16117
BB Bonds, Sicav, Luxembourg	16128	Kara Finance S.A.H., Luxembourg	16101
BK Consulting S.A., Luxembourg	16109	Kredietbank S.A. Luxembourgeoise, Luxembourg	16120
(Le) Bois du Breuil S.A., Luxembourg	16104	Lavande S.A.H., Luxembourg	16111
Boobsy Corp. S.A., Luxembourg	16110	Littoral S.A., Luxembourg	16098
C.E.M. Gestion, S.à r.l., Luxembourg	16101	Lux Partenaires S.A., Luxembourg	16099
C.R.B. Holding S.A., Luxembourg	16107	Macinvest S.C.A., Luxembourg	16107
Capital Italia, Sicav, Luxembourg	16126	Magenta International S.A., Luxembourg	16113
Codipart S.A.H., Luxembourg	16115	Maldivina S.A.H., Luxembourg	16123
Columbia International Consulting, S.à r.l., Luxembourg	16099	Massena Holding S.A., Luxembourg	16113
Corluy Alternative Investments, Sicav, Strassen	16127	(The) MC Russian Market Fund, Sicav, Luxembourg	16123
Corluy Rainbow Fund, Sicav, Strassen	16124	Merck-Finanz AG, Luxembourg	16102
Corluy V.I.P., Sicav, Strassen	16117	Merloni Progetti International S.A., Luxembourg	16097
D.C.I.-D.C. International S.A.H., Luxembourg	16120	Montaigne Investissement S.A., Luxembourg	16121
Dagon Holding S.A., Luxembourg	16116	Nacaza S.A.H., Luxembourg	16097
Danbel S.A.H., Luxembourg	16111	Nacaza S.A.H., Luxembourg	16082
Dewaay Global, Sicav, Luxembourg	16124	Naga Investment S.A.H., Luxembourg	16104
DG Lux Multimanager II Sicav, Luxembourg-Strassen	16102	Nénuphar S.A.H., Luxembourg	16105
Diamantin S.A., Luxembourg	16115	Neutral Holding S.A., Luxembourg	16116
Dyamatos S.A., Luxembourg	16103	Nextra International Sicav, Luxembourg	16123
Enna S.A.H., Luxembourg	16101	Overseas Media T.V. S.A., Luxembourg	16082
Etna Don Alf, S.à r.l., Hostert-Niederanven	16097	Panlip Holding S.A., Luxembourg	16107
Financière Cristal S.A., Luxembourg	16122	Paradur S.A., Luxembourg	16100
Finholding Participations S.A., Luxembourg	16113	Parco Di Veio, S.à r.l., Luxembourg	16093
Finlux Holding S.A., Luxembourg	16108	Participations Techniques S.A.H., Luxembourg	16103
Fortis L FoF, Sicav, Luxembourg	16125	PEH Sicav, Luxembourg	16111
G.I. Beteiligung S.A., Luxembourg	16112	Picadilly Development S.A., Luxembourg	16120
Gardenia Holding S.A., Luxembourg	16112	Platanos S.A.H., Luxembourg	16110
Hagen Management S.A., Luxembourg	16098	Pleimount Participations Holding S.A., Luxembourg	16115
Henderson Horizon Fund, Sicav, Luxembourg	16083		
Hilos S.A.H., Bereldange	16112		

Sace Holding S.A., Luxembourg	16126	Sydil Financial S.A.H., Luxembourg	16110
Sanapharm Investments S.A., Luxembourg	16109	Sylvex S.A., Luxembourg	16125
Sargasse Finance S.A.H., Luxembourg	16101	Teli Finances S.A., Luxembourg	16111
Scabieuse Holding S.A., Luxembourg	16104	Tivoli Strategies S.A., Luxembourg	16121
Sebas S.A., Luxembourg	16103	Tocqueville Finance S.A.H., Luxembourg	16104
Siola S.A., Luxembourg	16128	Top-Investments, Sicav, Strassen	16125
Sipam Participations S.A., Luxembourg	16109	Trasag S.A., Luxembourg	16096
Sipila Holding S.A., Luxembourg	16118	Türkisfund, Sicav, Luxembourg	16102
Sliver S.A., Luxembourg	16118	Uniwell S.A., Luxembourg	16118
Sofimat S.A.H., Luxembourg	16107	Vador S.A., Luxembourg	16106
Solisto S.A., Luxembourg	16115	Valmetal Holding S.A., Luxembourg	16113
Sotreca, Sicav, Luxembourg	16122	Valorinvest Fund, Sicav, Luxembourg	16108
Standard International Holdings S.A., Luxembourg	16109	Voronet S.A., Luxembourg	16114
Superbricolux S.A., Rodange	16100	Wellfleet Sicav, Luxembourg	16120
		Zèbre S.A., Luxembourg	16114

OVERSEAS MEDIA T.V. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 86.483.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement en date du 31 décembre 2004 que:

Décharge spéciale est donnée à Monsieur René Schmitter, Administrateur et à Monsieur Rodolphe Gerbes, Commissaire aux Comptes, pour l'exercice de leur mandat, jusqu'au jour de leur démission.

Sont élus et réélus Administrateurs jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2008:

- Monsieur François Winandy, diplômé EDHEC, demeurant à Luxembourg.
- Madame Mireille Gehlen, licenciée en Administration des Affaires, demeurant à Dudelange (L).
- Monsieur Thierry Jacob, diplômé de l'Institut Commercial de Nancy, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Est élue Commissaire aux Comptes pour la même période:

- H.R.T. REVISION, S.à r.l., avec siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

Luxembourg, le 3 décembre 2005.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 2005, réf. LSO-BA00280. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(001271.3/802/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2005.

NACAZA S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 82.999.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue au siège social le 8 décembre 2004

Le conseil, après lecture de la lettre de démission de Monsieur Jean-Pierre Verlaine de sa fonction d'administrateur, prend acte de cette démission. Le conseil le remercie pour l'activité déployée jusqu'à ce jour.

Le conseil coopte comme nouvel administrateur, avec effet au 20 décembre 2004, Monsieur Gerd Fricke, demeurant à Luxembourg, son mandat ayant la même échéance que celui de son prédécesseur.

Ces résolutions seront ratifiées par la prochaine assemblée générale des actionnaires de la société, conformément à la loi et aux statuts.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 2005, réf. LSO-BA00340. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(001278.3/024/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2005.

HENDERSON HORIZON FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-2085 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 22.847.

In the year two thousand and five, on the twenty-ninth day of March.

Before Us Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Mersch, Grand-Duchy of Luxembourg, acting in replacement of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand-Duchy of Luxembourg, who will remain depositary of the present deed,

was held an extraordinary general meeting of shareholders of HENDERSON HORIZON FUND, having its registered office at 23, avenue de la Porte-Neuve, L-2085 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg (the «Company»), incorporated on May 30, 1985, the articles of incorporation of which (the «Articles of Incorporation») were published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the «Mémorial C»), on June 20, 1985 and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under n° B 22.847. The Articles of Incorporation were amended for the last time by deed of Maître Jean-Joseph Wagner of January 12, 2004, extract of which was published in the Mémorial C n° 163, on February 10, 2004.

The meeting was declared open at 11.00 a.m. and was presided over by Ms Cécile Bruyant, employee, residing in Metz (France) who appointed Ms Lauriane Lagarde, employee, residing in Yutz (France) as secretary of the meeting.

The meeting elected as scrutineer Ms Stéphanie Simon, employee, residing in Luxembourg.

The Chairwoman declared and requested the notary to state that:

1 The shareholders represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list signed by the proxies of the shareholders represented and by the members of the bureau. The said list and proxies initialled *ne varietur* by the members of the bureau will be annexed to this document, to be registered with this deed.

2 This meeting has been convened by notices containing the agenda sent to each of the shareholders registered in the shareholders' register on 22 February 2005 and published as follows:

- in the Mémorial C, on 22 February 2005 and on 11 March 2005;
- in the «Luxemburger Wort» on 22 February 2005 and on 11 March 2005;
- in the «Tageblatt» on 22 February 2005 and on 11 March 2005;
- in the «Wiener Zeitung» on 22 February 2005;
- in the «Bulletin d'Annonces Légales Officiel» (BALO), on 22 February 2005,
- in the «Börsen-Zeitung» on 22 February 2005;
- in the «Prijscourant and Het Financiële Dagblad» on 22 February 2005;

3 The agenda of the extraordinary general meeting is the following:

Agenda

1 Amendment of Article 3 of the Articles of Incorporation relating to the object of the Company in order to refer to the law of 20 December 2002 relating to undertakings for collective investment (the «2002 Law»), so as to read as follows:

«The exclusive object of the Company is to place the funds available to it in transferable securities of all types and all other permitted assets such as referred to in Article 41 (1) of the law of 20 December 2002 regarding undertakings for collective investment or any legislative replacements or amendments thereof (the «2002 Law») with the purpose of spreading investment risks and affording its shareholders the results of the management of its portfolio.

The Company may take any measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose to the full extent permitted by the 2002 Law.»

2 Amendment of Article 5, second paragraph, of the Articles of Incorporation relating to the minimum capital of the Company in order to refer to the minimum share capital mentioned in the 2002 Law, so as to read as follows:

«The minimum capital of the Company shall be not less than the equivalent in United States Dollars of one million two hundred and fifty thousand euros (€ 1,250,000.-).»

3 Replacement of Article 16 of the Articles of Incorporation relating to the determination of the investment policies, in order to refer to the 2002 Law, so as to read as follows:

«The Board of Directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interest. All powers not expressly reserved by law, or by the present Article, to the general meeting of shareholders are in the competence of the Board of Directors.

The Board of Directors shall have the power to do all things, and specifically to appoint a management company in accordance with the 2002 Law, on behalf of the Company which are not expressly reserved to the shareholders in general meeting by these Articles and shall, without limiting the generality of the foregoing, have the power to determine the corporate and investment policy for the investments relating to each Sub-Fund and the portfolio relating thereto based on the principle of spreading of risks, subject to such investment restrictions as may be imposed by the 2002 Law and by regulations and as may be determined by the Board of Directors.

The Board of Directors has, in particular, power to determine corporate policy. The course of conduct of the management and business affairs of the Company shall not affect such investments or activities as shall fall under such investment restrictions as may be imposed by the 2002 Law or be laid down in the laws and regulations of those countries where the Shares are offered for sale to the public or as shall be adopted from time to time by resolution of the Board of Directors and as shall be described in any prospectus relating to the offer of Shares.

In the determination and implementation of the investment policy the Board of Directors may cause the assets of the Company to be invested in transferable securities and money market instruments, units of undertakings for collective investment in transferable securities («UCITS») authorised according to Directive 85/611/EEC and/or other undertakings for collective investment («UCIs») within the meaning of Article 1, paragraph (2) first and second indents of Directive 85/611/EEC, deposits with credit institutions, financial derivative instruments and all other permitted assets such as referred to in Part I of the 2002 Law.

Such assets may comprise but are not limited to:

(a) Transferable securities and money market instruments admitted to official listings on stock exchanges in Member States of the European Union (the «EU»),

(b) Transferable securities and money market instruments dealt in on other regulated markets in Member States of the EU, that are operating regularly, are recognised and are open to the public,

(c) Transferable securities and money market instruments admitted to official listings on stock exchanges in any other country in Eastern and Western Europe, the American continent, Asia, Oceania and Africa,

(d) Transferable securities and money market instruments dealt in on other regulated markets that are operating regularly, are recognised and open to the public of any other country in Eastern and Western Europe, the American continent, Asia, Oceania and Africa,

(e) Recently issued transferable securities and money market instruments provided that the terms of the issue include an undertaking that application will be made for admission to the official listing on one of the stock exchanges as specified in a) and c) or regulated markets that are operating regularly, are recognised and open to the public as specified in b) and d) and that such admission is secured within a year of issue,

(f) Units of UCITS and/or other UCIs within the meaning of Article 1(2), first and second indents of Directive 85/611/EEC, as amended, whether they are situated in a Member State or not, provided that:

- such other UCIs are authorized under laws which provide that they are subject to supervision considered by the Commission de Surveillance du Secteur Financier («CSSF») to be equivalent to that laid down in Community law, and that cooperation between authorities is sufficiently ensured;

- the level of protection for unitholders in the other UCIs is equivalent to that provided for unitholders in a UCITS, and in particular that the rules on assets segregation, borrowing, lending, and uncovered sales of transferable securities and money market instruments are equivalent to the requirements of Directive 85/611/EEC, as amended;

- the business of other UCIs is reported in half-yearly and annual reports to enable an assessment to be made of the assets and liabilities, income and operations over the reporting period;

- no more than 10% of the UCITS' or other UCIs' assets whose acquisition is contemplated (or of the assets of any sub-fund thereof, provided that the principle of segregation of liabilities of the different compartments is ensured in relation to third parties) can, according to their constitutional documents, be invested in aggregate in units of other UCITS or other UCIs;

(g) deposits with credit institutions which are repayable on demand or have the right to be withdrawn, and maturing in no more than 12 months, provided that the credit institution has its registered office in an EU Member State or, if the registered office of the credit institution is situated in a non-Member State, provided that it is subject to prudential rules considered by the CSSF as equivalent to those laid down in Community law;

(h) financial derivative instruments, including equivalent cash-settled instruments, dealt in on a regulated market; and/or financial derivative instruments dealt in over-the-counter («OTC derivatives»), provided that:

- the underlying consists of instruments described in sub-paragraphs (a) to (g) above, financial indices, interest rates, foreign exchange rates or currencies, in which the Company may invest according to its investment objectives;

- the counterparties to OTC derivative transactions are institutions subject to prudential supervision, and belonging to the categories approved by the CSSF and;

- the OTC derivatives are subject to reliable and verifiable valuation on a daily basis and can be sold, liquidated or closed by an offsetting transaction at any time at their fair value at the Company's initiative;

(i) money market instruments other than those dealt in on a regulated market, which fall under Article 1 of the 2002 Law, if the issue or issuer of such instruments is itself regulated for the purpose of protecting investors and savings, and provided that they are:

- issued or guaranteed by a central, regional or local authority or central bank of an EU Member State, the EUROPEAN CENTRAL BANK, the EU or the EUROPEAN INVESTMENT BANK, a non-Member State or, in the case of a Federal State, by one of the members making up the federation, or by a public international body to which one or more Member States belong or;

- issued by an undertaking any securities of which are dealt in on regulated markets referred to in subparagraphs (a), (b) or (c) above, or;

- issued or guaranteed by an establishment subject to prudential supervision, in accordance with criteria defined by Community law, or by an establishment which is subject to and complies with prudential rules considered by the CSSF to be at least as stringent as those laid down by Community law, or;

- issued by other bodies belonging to the categories approved by the CSSF provided that investments in such instruments are subject to investor protection equivalent to that laid down in the first, the second or the third indent and provided that the issuer is a company whose capital and reserves amount to at least EUR 10 million and which presents and publishes its annual accounts in accordance with Directive 78/660/EEC (1), is an entity which, within a group of companies which includes one or several listed companies, is dedicated to the financing of the group or is an entity which is dedicated to the financing of securitisation vehicles which benefit from a banking liquidity line.

The Company may invest up to a maximum of 20 per cent. of the net assets of any Sub-Fund in equity and/or debt securities issued by the same body when the aim of the investment policy of the given Sub-Fund is to replicate the composition of a certain equity or debt securities index which is recognised by the CSSF, on the following basis:

- the composition of the index is sufficiently diversified,
- the index represents an adequate benchmark for the market to which it refers,
- it is published in an appropriate manner.

This limit is increased to 35% where that proves to be justified by exceptional market conditions in particular in regulated markets where certain transferable securities or money market instruments are highly dominant. Investment up to this limit is permitted only in the securities of a single issuer.

The Company may invest up to a maximum of 35 per cent. of the assets of any Sub-Fund in transferable securities or money market instruments issued or guaranteed by an EU Member State, its local authorities, by a non-Member State or by public international bodies to which one or more Member States belong.

The Company may invest up to 100 per cent. of the assets of any Sub-Fund, in accordance with the principle of risk spreading, in different transferable securities and money market instruments issued or guaranteed by an EU Member State, its local authorities, by another member State of the OECD or public international bodies of which one or more Member States are members, provided that (i) such securities are part of at least six different issues, and (ii) securities from any one issue do not account for more than 30 per cent of the total assets of such Sub-Fund.

Any reference in these Articles of Incorporation to «investments» and «assets» shall mean as appropriate, either investments made and assets beneficially held directly or investments made and assets beneficially held indirectly through any subsidiary.»

4 Amendment of the first sentence of Article 20 of the Articles of Incorporation relating to the auditor of the Company in order to refer to Article 113 of the 2002 Law concerning the duties to be carried out by the independent auditor, so as to read as follows:

«The Company shall appoint an authorised auditor who shall carry out the duties prescribed by Article 113 of the 2002 Law.»

5 Amendment of Article 21 of the Articles of Incorporation, first paragraph, in order to refer to the 2002 Law, so as to read as follows:

«As is more specifically prescribed hereinbelow, the Company has the power to redeem its own Shares at any time within the sole limitations set forth by the 2002 Law.»

6 Amendment of Article 25 of the Articles of Incorporation, by deleting the third paragraph.

7 Amendment of Article 28 of the Articles of Incorporation, fourth paragraph, first sentence, in order to refer to the 2002 Law, so as to read as follows:

«The Board of Directors may also, under the same circumstances as provided above, decide to close down one class of shares by contribution into another collective investment undertaking governed by Part I of the 2002 Law.»

8 Amendment of Article 30 of the Articles of Incorporation relating to the general matters of the Company in order to refer to the 2002 Law, so as to read as follows:

«All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the law of 10th August, 1915 on commercial companies and amendments thereto and the 2002 Law.»

9 Any other business.

10 That items 1 to 8 become effective on 31 March 2005.

In view of the fact that this meeting was duly convened for the second time, no quorum having been reached on 17 February 2005 at a first meeting, the shareholders may validly decide on all the items of the agenda without quorum.

The Chairwoman of the meeting commented the proposed changes and the shareholders adopted by more than two third majority vote, as detailed in the attendance list, the following resolutions:

First resolution

The shareholders of the Company resolved to amend Article 3 of the Articles of Incorporation relating to the object of the Company in order to refer to the law of 20 December 2002 relating to undertakings for collective investment (the «2002 Law»), so as to read as follows:

«The exclusive object of the Company is to place the funds available to it in transferable securities of all types and all other permitted assets such as referred to in Article 41 (1) of the law of 20 December 2002 regarding undertakings for collective investment or any legislative replacements or amendments thereof (the «2002 Law») with the purpose of spreading investment risks and affording its shareholders the results of the management of its portfolio.

The Company may take any measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose to the full extent permitted by the 2002 Law.»

Second resolution

The shareholders of the Company resolved to amend Article 5, second paragraph, of the Articles of Incorporation relating to the minimum capital of the Company in order to refer to the minimum share capital mentioned in the 2002 Law, so as to read as follows:

«The minimum capital of the Company shall be not less than the equivalent in United States Dollars of one million two hundred and fifty thousand euros (€ 1,250,000.-).»

Third resolution

The shareholders of the Company resolved to replace Article 16 of the Articles of Incorporation relating to the termination of the investment policies, in order to refer to the 2002 Law, so as to read as follows:

«The Board of Directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interest. All powers not expressly reserved by law, or by the present Article, to the general meeting of shareholders are in the competence of the Board of Directors.

The Board of Directors shall have the power to do all things, and specifically to appoint a management company in accordance with the 2002 Law, on behalf of the Company which are not expressly reserved to the shareholders in general meeting by these Articles and shall, without limiting the generality of the foregoing, have the power to determine the corporate and investment policy for the investments relating to each Sub-Fund and the portfolio relating thereto based on the principle of spreading of risks, subject to such investment restrictions as may be imposed by the 2002 Law and by regulations and as may be determined by the Board of Directors.

The Board of Directors has, in particular, power to determine the corporate policy. The course of conduct of the management and business affairs of the Company shall not affect such investments or activities as shall fall under such investment restrictions as may be imposed by the 2002 Law or be laid down in the laws and regulations of those countries where the Shares are offered for sale to the public or as shall be adopted from time to time by resolution of the Board of Directors and as shall be described in any prospectus relating to the offer of Shares.

In the determination and implementation of the investment policy the Board of Directors may cause the assets of the Company to be invested in transferable securities and money market instruments, units of undertakings for collective investment in transferable securities («UCITS») authorised according to Directive 85/611/EEC and/or other undertakings for collective investment («UCIs») within the meaning of Article 1, paragraph (2) first and second indents of Directive 85/611/EEC, deposits with credit institutions, financial derivative instruments and all other permitted assets such as referred to in Part I of the 2002 Law.

Such assets may comprise but are not limited to:

(a) Transferable securities and money market instruments admitted to official listings on stock exchanges in Member States of the European Union (the «EU»),

(b) Transferable securities and money market instruments dealt in on other regulated markets in Member States of the EU, that are operating regularly, are recognised and are open to the public,

(c) Transferable securities and money market instruments admitted to official listings on stock exchanges in any other country in Eastern and Western Europe, the American continent, Asia, Oceania and Africa,

(d) Transferable securities and money market instruments dealt in on other regulated markets that are operating regularly, are recognised and open to the public of any other country in Eastern and Western Europe, the American continent, Asia, Oceania and Africa,

(e) Recently issued transferable securities and money market instruments provided that the terms of the issue include an undertaking that application will be made for admission to the official listing on one of the stock exchanges as specified in a) and c) or regulated markets that are operating regularly, are recognised and open to the public as specified in b) and d) and that such admission is secured within a year of issue,

(f) Units of UCITS and/or other UCIs within the meaning of Article 1(2), first and second indents of Directive 85/611/EEC, as amended, whether they are situated in a Member State or not, provided that:

- such other UCIs are authorized under laws which provide that they are subject to supervision considered by the Commission de Surveillance du Secteur Financier («CSSF») to be equivalent to that laid down in Community law, and that cooperation between authorities is sufficiently ensured;

- the level of protection for unitholders in the other UCIs is equivalent to that provided for unitholders in a UCITS, and in particular that the rules on assets segregation, borrowing, lending, and uncovered sales of transferable securities and money market instruments are equivalent to the requirements of Directive 85/611/EEC, as amended;

- the business of other UCIs is reported in half-yearly and annual reports to enable an assessment to be made of the assets and liabilities, income and operations over the reporting period;

- no more than 10% of the UCITS' or other UCIs' assets (or of the assets of any sub-fund thereof, provided that the principle of segregation of liabilities of the different compartments is ensured in relation to third parties), whose acquisition is contemplated, can, according to their constitutional documents, be invested in aggregate in units of other UCITS or other UCIs;

(g) deposits with credit institutions which are repayable on demand or have the right to be withdrawn, and maturing in no more than 12 months, provided that the credit institution has its registered office in an EU Member State or, if the registered office of the credit institution is situated in a non-Member State, provided that it is subject to prudential rules considered by the CSSF as equivalent to those laid down in Community law;

(h) financial derivative instruments, including equivalent cash-settled instruments, dealt in on a regulated market; and/or financial derivative instruments dealt in over-the-counter («OTC derivatives»), provided that:

- the underlying consists of instruments described in sub-paragraphs (a) to (g) above, financial indices, interest rates, foreign exchange rates or currencies, in which the Company may invest according to its investment objectives;

- the counterparties to OTC derivative transactions are institutions subject to prudential supervision, and belonging to the categories approved by the CSSF and;

- the OTC derivatives are subject to reliable and verifiable valuation on a daily basis and can be sold, liquidated or closed by an offsetting transaction at any time at their fair value at the Company's initiative;

(i) money market instruments other than those dealt in on a regulated market, which fall under Article 1 of the 2002 Law, if the issue or issuer of such instruments is itself regulated for the purpose of protecting investors and savings, and provided that they are:

- issued or guaranteed by a central, regional or local authority or central bank of an EU Member State, the EUROPEAN CENTRAL BANK, the EU or the EUROPEAN INVESTMENT BANK, a non-Member State or, in the case of a Federal State, by one of the members making up the federation, or by a public international body to which one or more Member States belong or;

- issued by an undertaking any securities of which are dealt in on regulated markets referred to in subparagraphs (a), (b) or (c) above, or;

- issued or guaranteed by an establishment subject to prudential supervision, in accordance with criteria defined by Community law, or by an establishment which is subject to and complies with prudential rules considered by the CSSF to be at least as stringent as those laid down by Community law, or;

- issued by other bodies belonging to the categories approved by the CSSF provided that investments in such instruments are subject to investor protection equivalent to that laid down in the first, the second or the third indent and provided that the issuer is a company whose capital and reserves amount to at least EUR 10 million and which presents and publishes its annual accounts in accordance with Directive 78/660/EEC (1), is an entity which, within a group of companies which includes one or several listed companies, is dedicated to the financing of the group or is an entity which is dedicated to the financing of securitisation vehicles which benefit from a banking liquidity line.

The Company may invest up to a maximum of 20 per cent. of the net assets of any Sub-Fund in equity and/or debt securities issued by the same body when the aim of the investment policy of the given Sub-Fund is to replicate the composition of a certain equity or debt securities index which is recognised by the CSSF, on the following basis:

- the composition of the index is sufficiently diversified,
- the index represents an adequate benchmark for the market to which it refers,
- it is published in an appropriate manner.

This limit is increased to 35% where that proves to be justified by exceptional market conditions in particular in regulated markets where certain transferable securities or money market instruments are highly dominant. Investment up to this limit is permitted only in the securities of a single issuer.

The Company may invest up to a maximum of 35 per cent. of the assets of any Sub-Fund in transferable securities or money market instruments issued or guaranteed by an EU Member State, its local authorities, by a non-Member State or by public international bodies to which one or more Member States belong.

The Company may invest up to 100 per cent. of the assets of any Sub-Fund, in accordance with the principle of risk spreading, in different transferable securities and money market instruments issued or guaranteed by an EU Member State, its local authorities, by another member State of the OECD or public international bodies of which one or more Member States are members, provided that (i) such securities are part of at least six different issues, and (ii) securities from any one issue do not account for more than 30 per cent. of the total assets of such Sub-Fund.

Any reference in these Articles of Incorporation to «investments» and «assets» shall mean as appropriate, either investments made and assets beneficially held directly or investments made and assets beneficially held indirectly through any subsidiary.»

Fourth resolution

The shareholders of the Company resolved to amend the first sentence of Article 20 of the Articles of Incorporation relating to the auditor of the Company in order to refer to Article 113 of the 2002 Law concerning the duties to be carried out by the independent auditor, so as to read as follows:

«The Company shall appoint an authorised auditor who shall carry out the duties prescribed by Article 113 of the 2002 Law.»

Fifth resolution

The shareholders of the Company resolved to amend Article 21 of the Articles of Incorporation, first paragraph, in order to refer to the 2002 Law, so as to read as follows:

«As is more specifically prescribed hereinbelow, the Company has the power to redeem its own Shares at any time within the sole limitations set forth by the 2002 Law.»

Sixth resolution

The shareholders of the Company resolved to amend Article 25 of the Articles of Incorporation, by deleting the third paragraph.

Seventh resolution

The shareholders of the Company resolved to amend Article 28 of the Articles of Incorporation, fourth paragraph, first sentence, in order to refer to the 2002 Law, so as to read as follows:

«The Board of Directors may also, under the same circumstances as provided above, decide to close down one class of shares by contribution into another collective investment undertaking governed by Part I of the 2002 Law.»

Eighth resolution

The shareholders of the Company resolved to amend Article 30 of the Articles of Incorporation relating to the general matters of the Company in order to refer to the 2002 Law, so as to read as follows:

«All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the law of 10th August, 1915 on commercial companies and amendments thereto and the 2002 Law.»

Ninth resolution

The shareholders of the Company resolved that resolutions 1 to 8 shall become effective on 31 March 2005.

There being no further item on the agenda the Chairwoman closed the meeting at (...).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing persons, this deed is worded in English followed by a French translation and that in case of any divergency between the English and the French text, the English text shall be prevailing.

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their surnames, names, civil status and residences, the appearing persons signed together with the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du procès-verbal qui précède:

L'an deux mille cinq, le vingt-neuf mars.

Par-devant Nous Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, lequel dernier nommé restera dépositaire de la présente minute,

s'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de HENDERSON HORIZON FUND, ayant son siège social au 23 avenue de la Porte-Neuve, L-2085 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (la «Société»), constituée en date du 30 mai 1985, dont les statuts (les «Statuts») ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial C») en date du 20 juin 1985 et enregistrés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 22.847. Les Statuts ont été modifiés en dernier lieu par un acte de Maître Jean-Joseph Wagner du 12 janvier 2004, extrait duquel a été publié au Mémorial C n° 163 en date du 10 février 2004.

L'assemblée a été déclarée ouverte à 11.00 heures sous la présidence de Madame Cécile Bruyant, employée privée, demeurant à Metz (France) qui a désigné comme secrétaire Madame Lauriane Lagarde, employée privée, demeurant à Yutz (France).

L'assemblée a élu comme scrutatrice Madame Stéphanie Simon, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Ensuite, la présidente déclare et prie le notaire d'acter ce qui suit:

1 Les actionnaires représentés et le nombre d'actions détenues par chacun d'eux sont renseignés sur une liste de présence signée par les mandataires des actionnaires représentés et par les membres du bureau. Cette liste de présence et les procurations, paraphées ne varietur par les membres du bureau, resteront annexées à l'original de ce procès-verbal pour être enregistrées avec lui.

2 Cette assemblée a été convoquée au moyen d'avis contenant l'ordre du jour envoyé à chaque actionnaire figurant dans le registre des actionnaires le 22 février 2005 et publiés comme suit:

Dans le Mémorial C, le 22 février 2005 et le 11 mars 2005;

Dans le «Luxemburger Wort» le 22 février 2005 et le 11 mars 2005;

Dans le «Tageblatt» le 22 février 2005 et le 11 mars 2005;

Dans le «Wiener Zeitung» le 22 février 2005;

Dans le «Bulletin d'Annonces Légales Officiel» (BALO), le 22 février 2005,

Dans le «Börsen-Zeitung» le 22 février 2005;

Dans le «Prijscourant and Het Financiële Dagblad» le 22 février 2005.

3 L'ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire est le suivant:

Ordre du jour

1 Modification de l'article 3 des Statuts concernant l'objet de la Société, pour se référer à la loi du 20 décembre 2002 sur les organismes de placement collectif (la «Loi de 2002»), comme suit:

«L'objet exclusif de la Société est de placer les fonds dont elle dispose en valeurs mobilières variées et autres avoirs, tels que mentionnés à l'article 41 (1) de la loi du 20 décembre 2002 relative aux organismes de placement collectif, ou toute loi la modifiant ou la remplaçant (la «Loi de 2002»), dans le but de répartir les risques d'investissement et de faire bénéficier ses actionnaires des résultats de la gestion de son portefeuille.

La Société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet au sens le plus large, dans le cadre de la Loi de 2002.»

2 Modification de l'article 5, deuxième paragraphe, des Statuts concernant le capital minimum de la Société, pour se référer au capital social minimum mentionné dans la Loi de 2002, comme suit:

«Le capital minimum de la Société ne sera pas inférieur à l'équivalent en dollars des Etats-Unis d'un million deux cent cinquante mille euros (1.250.000,- €).»

3 Remplacement de l'article 16 des Statuts concernant la détermination des politiques d'investissement, pour se référer à la Loi de 2002, comme suit:

«Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tout acte, plus particulièrement de nommer une société de gestion conformément à la Loi de 2002, pour le compte de la Société, qui n'est pas expressément réservé par les présents Statuts aux actionnaires en assemblée générale et aura, sans limiter la portée générale de ce qui précède, le pouvoir de déterminer la politique générale et la politique d'investissement pour les investissements relatifs à chaque Sous-Fonds et le portefeuille y relatif, basé sur le principe de la répartition des risques, sous réserve des restrictions d'investissement qui peuvent être imposées par la Loi de 2002 et les réglementations ainsi que par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration a, en particulier, le pouvoir de déterminer la politique générale de la Société. La conduite des affaires et la gestion de la Société n'auront pas d'impact sur les investissements et activités de la Société tels que soumis aux restrictions d'investissement résultant de la Loi de 2002 ou de lois et règlements des pays dans lesquels les Actions sont offertes à la vente au public ou adoptés de temps à autre par résolution du conseil d'administration et qui sont décrites dans tout prospectus d'émission d'Actions.

Dans la détermination et l'application de la politique d'investissement, le conseil d'administration peut faire en sorte que les actifs de la Société soient investis en valeurs mobilières et instruments du marché monétaire, parts d'organismes de placement collectif en valeurs mobilières («OPCVM») autorisés conformément à la Directive 85/611/CEE et/ou d'autres organismes de placement collectif («OPC») dans le sens de l'article 1, paragraphe (2) premier et deuxième alinéas de la Directive 85/611/CEE, dépôts auprès d'institutions de crédit, instruments financiers dérivés et tous autres actifs permis par la Partie I de la Loi de 2002.

Ces actifs comprennent mais ne sont pas limités aux:

(a) valeurs mobilières et instruments du marché monétaire admis à la cote officielle d'une bourse de valeurs dans un Etat Membre de l'Union Européenne («UE»),

(b) valeurs mobilières et instruments du marché monétaire négociés sur d'autres marchés réglementés dans un Etat Membre de l'UE en fonctionnement régulier, reconnu et ouvert au public,

(c) valeurs mobilières et instruments du marché monétaire admis à la cote officielle d'une bourse de valeurs dans n'importe quel autre pays en Europe de l'Est et occidentale de même que le continent américain, l'Asie, l'Océanie et l'Afrique,

(d) valeurs mobilières et instruments du marché monétaire négociés sur d'autres marchés réglementés en fonctionnement régulier, reconnu et ouvert au public de n'importe quel autre pays en Europe de l'Est et occidentale de même que le continent américain, l'Asie, l'Océanie et l'Afrique.

(e) valeurs mobilières et instruments du marché monétaire nouvellement émis, sous réserve que les conditions d'émission contiennent l'engagement que soit faite une demande d'admission à la cote officielle d'une bourse de valeurs tel que spécifié sous a) et c) ou sur un marché réglementé en fonctionnement régulier, reconnu et ouvert au public tel que mentionné sous b) et d), et qu'une telle admission soit obtenue au plus tard avant la fin de la période d'un an depuis l'émission.

(f) parts d'OPCVM et/ou autres OPC dans le sens de l'article 1(2) premier et deuxième alinéa de la Directive 85/611/CEE, telle que modifiée, qu'ils soient situés dans un Etat Membre ou non, à condition que:

- ces autres OPC soient agréés conformément à une législation prévoyant que ces organismes sont soumis à une surveillance que la Commission de Surveillance du Secteur Financier («CSSF») considère comme équivalente à celle prévue par la législation communautaire et que la coopération entre les autorités soit suffisamment garantie;

- le niveau de la protection garantie aux détenteurs de parts de ces autres OPC soit équivalent à celui prévu pour les détenteurs de parts d'un OPCVM et, en particulier, que les règles relatives à la ségrégation des actifs, aux emprunts, aux prêts et aux ventes à découvert de valeurs mobilières et d'instruments du marché monétaire soient équivalentes aux exigences de la Directive 85/611/CEE telle que modifiée;

- les activités des autres OPC fassent l'objet de rapports semestriels et annuels permettant une évaluation de l'actif et du passif, des bénéfices et des opérations de la période considérée;

- la proportion d'actifs des OPCVM ou des autres OPC (ou de tout sous-fonds de ceux-ci, à condition que le principe de la ségrégation des avoirs entre les différents compartiments soit assuré vis-à-vis des tiers) dont l'acquisition est envisagée, qui, conformément à leurs documents constitutifs, peut être investie globalement dans des parts d'autres OPCVM ou d'autres OPC ne dépasse pas 10%;

(g) dépôts auprès d'établissements de crédit remboursables sur demande ou pouvant être retirés et ayant une échéance inférieure ou égale à douze mois, à condition que l'établissement de crédit ait son siège social dans un Etat Membre ou, si le siège social de l'établissement de crédit est situé dans un Etat non Membre, soit soumis à des règles prudentielles considérées par la CSSF comme équivalentes à celles prévues par la législation communautaire;

(h) instruments financiers dérivés, y compris des dérivés de crédit, qui sont négociés sur un marché réglementé; et/ou des instruments financiers dérivés négociés de gré à gré («dérivés OTC»), à condition que:

- le sous-jacent consiste en instruments décrits aux points (a) à (g) ci-dessus, en indices financiers, en taux d'intérêt, en taux de change ou devises étrangères, dans lesquels la Société peut investir conformément à ses objectifs d'investissement,

- les contreparties aux transactions sur dérivés OTC soient des institutions soumises à une surveillance prudentielle et appartenant aux catégories agréées par la CSSF, et

- les dérivés OTC fassent l'objet d'une évaluation fiable et vérifiable sur une base journalière et puissent, à l'initiative de la Société, être vendus, liquidés ou clôturés par une transaction symétrique, à tout moment et à leur juste valeur;

(i) instruments du marché monétaire autres que ceux traités sur un marché réglementé, qui tombent sous l'application de l'article 1 de la Loi de 2002, si l'émission ou l'émetteur de tels instruments est réglementé afin de protéger les investisseurs ainsi que leur épargne, à condition que ces instruments soient:

- émis ou garantis par une autorité centrale, régionale ou locale, par une banque centrale d'un Etat Membre de l'UE, par la Banque Centrale Européenne, par l'Union Européenne ou par la Banque Européenne d'Investissement, par un Etat non-Membre ou, dans le cas d'un Etat fédéral, par un des membres composant la fédération, ou par un organisme public international dont font partie un ou plusieurs Etats Membres, ou

- émis par une entreprise dont les titres sont négociés sur des marchés réglementés visés aux points a) et b) ou c) ci-dessus, ou

- émis ou garantis par un établissement soumis à une surveillance prudentielle selon les critères définis par le droit communautaire ou par un établissement qui est soumis et se conforme à des règles prudentielles considérées par la CSSF comme au moins aussi strictes que celles prévues par la législation communautaire, ou

- émis par d'autres entités appartenant aux catégories approuvées par la CSSF pour autant que les investissements dans ces instruments soient soumis à des règles de protection des investisseurs qui soient équivalentes à celles prévues aux premier, deuxième ou troisième alinéa, et que l'émetteur soit une société dont le capital et les réserves s'élèvent au moins à dix millions d'euros et qui présente et publie ses comptes annuels conformément à la directive 78/660/CEE (1), soit une entité qui, au sein d'un groupe de sociétés incluant une ou plusieurs sociétés cotées, se consacre au financement du groupe ou soit une entité qui se consacre au financement de véhicules de titrisation bénéficiant d'une ligne de financement bancaire.

La Société peut investir jusqu'à maximum 20% des actifs nets de chaque Sous-Fonds dans des actions et/ou des obligations émises par la même entité lorsque l'objectif d'investissement du Sous-Fonds en question est de reproduire la composition d'un certain indice d'actions ou d'obligations qui est reconnu par la CSSF, sur les bases suivantes:

- la composition de l'indice est suffisamment diversifiée;
- l'indice constitue un étalon représentatif du marché auquel il se réfère;
- il fait l'objet d'une publication appropriée.

Cette limite est de 35% lorsque cela s'avère justifié par des conditions exceptionnelles sur les marchés, notamment sur les marchés réglementés où certaines valeurs mobilières ou certains instruments du marché monétaire sont largement dominants. L'investissement jusqu'à cette limite n'est permis que pour un seul émetteur.

La Société peut investir jusqu'à maximum 35% de l'actif net de chaque Sous-Fonds dans des valeurs mobilières ou des instruments du marché monétaire émis ou garantis par un Etat Membre de l'UE ou par des organisations internationales de droit public auxquelles un ou plusieurs Etats Membres appartiennent.

La Société peut en outre investir jusqu'à 100% des actifs nets de chaque Sous-Fonds, conformément au principe de la répartition des risques, en des valeurs mobilières et instruments du marché monétaire émis ou garantis par un Etat Membre de l'UE, par ses collectivités publiques territoriales ou par un Etat membre de l'OCDE ou par des organisations internationales de droit public dont un ou plusieurs Etats Membres font partie, sous réserve que (i) de tels titres appartiennent à au moins six émissions différentes et que (ii) les titres d'une même émission ne comptent pas pour plus de 30% du montant total des actifs nets de ce Sous-Fonds.

Toute référence dans les présents Statuts à des «placements» et des «avoirs» ou «actifs» signifie, comme il convient, soit des placements effectués et avoirs détenus directement, soit des placements effectués et avoirs détenus indirectement par une filiale quelconque.»

4 Modification de la première phrase de l'article 20 des Statuts concernant le réviseur de la Société, pour se référer à l'article 113 de la Loi de 2002 concernant les obligations incombant au réviseur d'entreprises, comme suit:

«La Société désignera un réviseur d'entreprises agréé qui assumera les fonctions prescrites par l'article 113 de la Loi de 2002.»

5 Modification de l'article 21 des Statuts, premier paragraphe, pour se référer à la Loi de 2002, comme suit:

«Selon les modalités fixées ci-après la Société a à tout moment le pouvoir de racheter ses propres actions dans les seules limites imposées par la Loi de 2002.»

6 Modification de l'article 25 des Statuts, en supprimant le troisième paragraphe.

7 Modification de l'article 28 des Statuts, quatrième paragraphe, première phrase, pour se référer à la Loi de 2002, comme suit:

«Le conseil d'administration peut aussi sous les mêmes circonstances que celles décrites précédemment, décider de fermer une catégorie d'actions par contribution dans un autre organisme de placement collectif soumis à la Partie I de la loi de 2002.»

8 Modification de l'article 30 des Statuts concernant les questions générales de la Société, pour se référer à la Loi de 2002, comme suit:

«Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts, sont traitées conformément aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée, ainsi qu'à la loi de 2002.»

9 Tous autres sujets.

10 Que les points 1 à 8 entreront en vigueur le 31 mars 2005.

Considérant le fait que cette assemblée a été dûment convoquée pour la seconde fois, le quorum n'ayant pas été atteint le 17 février 2005 lors de la première assemblée, les actionnaires peuvent valablement décider à propos de tous les points de l'ordre du jour sans quorum.

La Présidente de l'assemblée a commenté les changements proposés et les actionnaires ont adopté à plus des deux tiers des voix, ainsi qu'il en ressort de la liste de présence, les résolutions suivantes:

Première résolution

Les actionnaires de la Société décident de modifier l'article 3 des Statuts concernant l'objet de la Société, pour se référer à la loi du 20 décembre 2002 sur les organismes de placement collectif (la «Loi de 2002»), comme suit:

«L'objet exclusif de la Société est de placer les fonds dont elle dispose en valeurs mobilières variées et autres avoirs, tels que mentionnés à l'article 41 (1) de la loi du 20 décembre 2002 relative aux organismes de placement collectif, ou toute loi la modifiant ou la remplaçant (la «Loi de 2002»), dans le but de répartir les risques d'investissement et de faire bénéficier ses actionnaires des résultats de la gestion de son portefeuille.

La Société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet au sens le plus large, dans le cadre de la Loi de 2002.»

Deuxième résolution

Les actionnaires de la Société décident de modifier l'article 5, deuxième paragraphe, des Statuts concernant le capital minimum de la Société, pour se référer au capital social minimum mentionné dans la Loi de 2002, comme suit:

«Le capital minimum de la Société ne sera pas inférieur à l'équivalent en dollars des Etats-Unis d'un million deux cent cinquante mille euros (1.250.000,- €).»

Troisième résolution

Les actionnaires de la Société décident de remplacer l'article 16 des Statuts concernant la détermination des politiques d'investissement, pour se référer à la Loi de 2002, comme suit:

«Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tout acte, plus particulièrement de nommer une société de gestion conformément à la Loi de 2002, pour le compte de la Société, qui n'est pas expressément réservé par les présents Statuts aux actionnaires en assemblée générale et aura, sans limiter la portée générale de ce qui précède, le pouvoir de déterminer la politique générale et la politique d'investissement pour les investissements relatifs à chaque Sous-Fonds et le portefeuille y relatif, basé sur le principe de la répartition des risques, sous réserve des restrictions d'investissement qui peuvent être imposées par la Loi de 2002 et les réglementations ainsi que par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration a, en particulier, le pouvoir de déterminer la politique générale de la Société. La conduite des affaires et la gestion de la Société n'auront pas d'impact sur les investissements et activités de la Société tels que soumis aux restrictions d'investissement résultant de la Loi de 2002 ou de lois et règlements des pays dans lesquels les Actions sont offertes à la vente au public ou adoptés de temps à autre par résolution du conseil d'administration et qui sont décrites dans tout prospectus d'émission d'Actions.

Dans la détermination et l'application de la politique d'investissement, le conseil d'administration peut faire en sorte que les actifs de la Société soient investis en valeurs mobilières et instruments du marché monétaire, parts d'organismes de placement collectif en valeurs mobilières («OPCVM») autorisés conformément à la Directive 85/611/CEE et/ou d'autres organismes de placement collectif («OPC») dans le sens de l'article 1^{er}, paragraphe (2) premier et deuxième alinéas de la Directive 85/611/CEE, dépôts auprès d'institutions de crédit, instruments financiers dérivés et tous autres actifs permis par la Partie I de la Loi de 2002.

Ces actifs comprennent mais ne sont pas limités aux:

(a) valeurs mobilières et instruments du marché monétaire admis à la cote officielle d'une bourse de valeurs dans un Etat Membre de l'Union Européenne («UE»),

(b) valeurs mobilières et instruments du marché monétaire négociés sur d'autres marchés réglementés dans un Etat Membre de l'UE en fonctionnement régulier, reconnu et ouvert au public,

(c) valeurs mobilières et instruments du marché monétaire admis à la cote officielle d'une bourse de valeurs dans n'importe quel autre pays en Europe de l'Est et occidentale de même que le continent américain, l'Asie, l'Océanie et l'Afrique,

(d) valeurs mobilières et instruments du marché monétaire négociés sur d'autres marchés réglementés en fonctionnement régulier, reconnu et ouvert au public de n'importe quel autre pays en Europe de l'Est et occidentale de même que le continent américain, l'Asie, l'Océanie et l'Afrique.

(e) valeurs mobilières et instruments du marché monétaire nouvellement émis, sous réserve que les conditions d'émission contiennent l'engagement que soit faite une demande d'admission à la cote officielle d'une bourse de valeurs tel que spécifié sous a) et c) ou sur un marché réglementé en fonctionnement régulier, reconnu et ouvert au public tel que mentionné sous b) et d), et qu'une telle admission soit obtenue au plus tard avant la fin de la période d'un an depuis l'émission.

(f) parts d'OPCVM et/ou autres OPC dans le sens de l'article 1(2) premier et deuxième alinéa de la Directive 85/611/CEE, telle que modifiée, qu'ils soient situés dans un Etat Membre ou non, à condition que:

- ces autres OPC soient agréés conformément à une législation prévoyant que ces organismes sont soumis à une surveillance que la Commission de Surveillance du Secteur Financier («CSSF») considère comme équivalente à celle prévue par la législation communautaire et que la coopération entre les autorités soit suffisamment garantie;

- le niveau de la protection garantie aux détenteurs de parts de ces autres OPC soit équivalent à celui prévu pour les détenteurs de parts d'un OPCVM et, en particulier, que les règles relatives à la ségrégation des actifs, aux emprunts, aux prêts et aux ventes à découvert de valeurs mobilières et d'instruments du marché monétaire soient équivalentes aux exigences de la Directive 85/611/CEE telle que modifiée;

- les activités des autres OPC fassent l'objet de rapports semestriels et annuels permettant une évaluation de l'actif et du passif, des bénéfices et des opérations de la période considérée;

- la proportion d'actifs des OPCVM ou des autres OPC (ou de tout sous-fonds de ceux-ci, à condition que le principe de la ségrégation des avoirs entre les différents compartiments soit assuré vis-à-vis des tiers) dont l'acquisition est envisagée, qui, conformément à leurs documents constitutifs, peut être investie globalement dans des parts d'autres OPCVM ou d'autres OPC ne dépasse pas 10%;

(g) dépôts auprès d'établissements de crédit remboursables sur demande ou pouvant être retirés et ayant une échéance inférieure ou égale à douze mois, à condition que l'établissement de crédit ait son siège social dans un Etat

Membre ou, si le siège social de l'établissement de crédit est situé dans un Etat non Membre, soit soumis à des règles prudentielles considérées par la CSSF comme équivalentes à celles prévues par la législation communautaire;

(h) instruments financiers dérivés, y compris des dérivés de crédit, qui sont négociés sur un marché réglementé; et/ou des instruments financiers dérivés négociés de gré à gré («dérivés OTC»), à condition que:

- le sous-jacent consiste en instruments décrits aux points (a) à (g) ci-dessus, en indices financiers, en taux d'intérêt, en taux de change ou devises étrangères, dans lesquels la Société peut investir conformément à ses objectifs d'investissement,

- les contreparties aux transactions sur dérivés OTC soient des institutions soumises à une surveillance prudentielle et appartenant aux catégories agréées par la CSSF, et

- les dérivés OTC fassent l'objet d'une évaluation fiable et vérifiable sur une base journalière et puissent, à l'initiative de la Société, être vendus, liquidés ou clôturés par une transaction symétrique, à tout moment et à leur juste valeur;

(i) instruments du marché monétaire autres que ceux traités sur un marché réglementé, qui tombent sous l'application de l'article 1 de la Loi de 2002, si l'émission ou l'émetteur de tels instruments est réglementé afin de protéger les investisseurs ainsi que leur épargne, à condition que ces instruments soient:

- émis ou garantis par une autorité centrale, régionale ou locale, par une banque centrale d'un Etat Membre de l'UE, par la BANQUE CENTRALE EUROPEENNE, par l'Union Européenne ou par la BANQUE EUROPEENNE D'INVESTISSEMENT, par un Etat non-Membre ou, dans le cas d'un Etat fédéral, par un des membres composant la fédération, ou par un organisme public international dont font partie un ou plusieurs Etats Membres, ou

- émis par une entreprise dont les titres sont négociés sur des marchés réglementés visés aux points a) et b) ou c) ci-dessus, ou

- émis ou garantis par un établissement soumis à une surveillance prudentielle selon les critères définis par le droit communautaire ou par un établissement qui est soumis et se conforme à des règles prudentielles considérées par la CSSF comme au moins aussi strictes que celles prévues par la législation communautaire, ou

- émis par d'autres entités appartenant aux catégories approuvées par la CSSF pour autant que les investissements dans ces instruments soient soumis à des règles de protection des investisseurs qui soient équivalentes à celles prévues au premier, deuxième ou troisième alinéa, et que l'émetteur soit une société dont le capital et les réserves s'élèvent au moins à dix millions d'euros et qui présente et publie ses comptes annuels conformément à la directive 78/660/CEE (1), soit une entité qui, au sein d'un groupe de sociétés incluant une ou plusieurs sociétés cotées, se consacre au financement du groupe ou soit une entité qui se consacre au financement de véhicules de titrisation bénéficiant d'une ligne de financement bancaire.

La Société peut investir jusqu'à maximum 20% des actifs nets de chaque Sous-Fonds dans des actions et/ou des obligations émises par la même entité lorsque l'objectif d'investissement du Sous-Fonds en question est de reproduire la composition d'un certain indice d'actions ou d'obligations qui est reconnu par la CSSF, sur les bases suivantes:

- la composition de l'indice est suffisamment diversifiée;
- l'indice constitue un étalon représentatif du marché auquel il se réfère;
- il fait l'objet d'une publication appropriée.

Cette limite est de 35% lorsque cela s'avère justifié par des conditions exceptionnelles sur les marchés, notamment sur les marchés réglementés où certaines valeurs mobilières ou certains instruments du marché monétaire sont largement dominants. L'investissement jusqu'à cette limite n'est permis que pour un seul émetteur.

La Société peut investir jusqu'à maximum 35% de l'actif net de chaque Sous-Fonds dans des valeurs mobilières ou des instruments du marché monétaire émis ou garantis par un Etat Membre de l'UE ou par des organisations internationales de droit public auxquelles un ou plusieurs Etats Membres appartiennent.

La Société peut en outre investir jusqu'à 100% des actifs nets de chaque Sous-Fonds, conformément au principe de la répartition des risques, en des valeurs mobilières et instruments du marché monétaire émis ou garantis par un Etat Membre de l'UE, par ses collectivités publiques territoriales ou par un Etat membre de l'OCDE ou par des organisations internationales de droit public dont un ou plusieurs Etats Membres font partie, sous réserve que (i) de tels titres appartiennent à au moins six émissions différentes et que (ii) les titres d'une même émission ne comptent pas pour plus de 30% du montant total des actifs nets de ce Sous-Fonds.

Toute référence dans les présents Statuts à des «placements» et des «avoirs» ou «actifs» signifie, comme il convient, soit des placements effectués et avoirs détenus directement, soit des placements effectués et avoirs détenus indirectement par une filiale quelconque.»

Quatrième résolution

Les actionnaires de la Société décident de modifier la première phrase de l'article 20 des Statuts concernant le réviseur de la Société, pour se référer à l'article 113 de la Loi de 2002 concernant les obligations incombant au réviseur d'entreprises, comme suit:

«La Société désignera un réviseur d'entreprises agréé qui assumera les fonctions prescrites par l'article 113 de la Loi de 2002.»

Cinquième résolution

Les actionnaires de la Société décident de modifier de l'article 21 des Statuts, premier paragraphe, pour se référer à la Loi de 2002, comme suit:

«Selon les modalités fixées ci-après la Société a à tout moment le pouvoir de racheter ses propres actions dans les seules limites imposées par la Loi de 2002.»

Sixième résolution

Les actionnaires de la Société décident de modifier l'article 25 des Statuts, en supprimant le troisième paragraphe.

Septième résolution

Les actionnaires de la Société décident de modifier l'article 28 des Statuts, quatrième paragraphe, première phrase, pour se référer à la Loi de 2002, comme suit:

«Le conseil d'administration peut aussi sous les mêmes circonstances que celles décrites précédemment, décider de fermer une catégorie d'actions par contribution dans un autre organisme de placement collectif soumis à la Partie I de la loi de 2002.»

Huitième résolution

Les actionnaires de la Société décident de modifier l'article 30 des Statuts concernant les questions générales de la Société, pour se référer à la Loi de 2002, comme suit:

«Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts, sont traitées conformément aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée, ainsi qu'à la loi de 2002.»

Neuvième résolution

Les actionnaires de la Société décident que les points 1 à 8 entrèrent en vigueur le 31 mars 2005.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la présidente a clôturé l'assemblée à (...).

Le notaire soussigné, qui parle et comprend l'anglais, déclare que, à la demande des personnes comparantes mentionnées ci-dessus, le présent acte a été dressé en anglais, suivi d'une traduction en français et qu'en cas de divergence entre les textes anglais et français, le texte anglais fera foi.

Le présent acte notarié a été dressé à Luxembourg même date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants connus du notaire de leurs nom, prénom, état et résidence, les susnommés ont signé avec le notaire, le présent acte en original.

Signé: H. Hellinckx, C. Bruyant, L. Lagarde, S. Simon.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 5 avril 2005, vol. 893, fol. 10, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations par Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, sur base d'un mandat oral.

Luxembourg, le 6 avril 2005.

G. Lecuit.

(029089.3/239/656) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2005.

PARCO DI VEIO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1136 Luxembourg, 6-12, place d'Armes.

R. C. Luxembourg B 81.576.

L'an deux mille quatre, le vingt-cinq octobre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée PARCO DI VEIO, S.à r.l., ayant son siège social à L-1136 Luxembourg, 6-12, Place d'Armes, R. C. S. Luxembourg section B numéro 81.576, constituée suivant acte reçu le 29 mars 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 979 du 8 novembre 2001.

L'assemblée est présidée par Monsieur Lelio Cursio, Avocat, demeurant à Rome.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Rémy Meneguz, Expert-Comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Giovanni Vittore, Administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I. - Les associés sont présents ou représentés et le nombre de parts sociales qu'ils détiennent est renseigné sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II. - Il ressort de la liste de présence que les 5.700 (cinq mille sept cents) parts sociales, représentant l'intégralité du capital social, sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été préalablement informés.

III. - L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1) Augmentation du capital social à concurrence de EUR 310.000,- (trois cent dix mille euros) en vue de le porter de son montant actuel de EUR 570.000,- (cinq cent soixante-dix mille euros) à EUR 880.000,- (huit cent quatre-vingt mille euros), par la création de 3.100 (trois mille cent) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune, émises avec majoration d'une prime d'émission de EUR 5,- (cinq euros) pour chaque Euro de capital nominal souscrit, et jouissant des mêmes droits et avantages que les parts sociales existantes.

2) Modification afférente de l'article 6 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de EUR 310.000,- (trois cent dix mille euros) en vue de le porter de son montant actuel de EUR 570.000,- (cinq cent soixante-dix mille euros) à EUR 880.000,- (huit cent quatre-vingt mille euros), par la création de 3.100 (trois mille cent) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune, émises avec majoration d'une prime d'émission de EUR 5,- (cinq euros) pour chaque Euro de capital nominal souscrit, et jouissant des mêmes droits et avantages que les parts sociales existantes.

Deuxième résolution

L'assemblée, après avoir constaté que les associés Messieurs Diego Cursio et Michele Cursio ont renoncé à leur droit préférentiel de souscription, décide d'admettre à la souscription de la totalité des parts sociales nouvelles l'autre associé et les nouveaux associés comme suit:

- la société anonyme GLEBBA S.A., immatriculée près le registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B 41.921 et établie à Luxembourg, 6-12, Place d'Armes, l'autre associé, pour 50 (cinquante) parts sociales nouvelles;
- Madame Liana Buffoni, née à Montevarchi (Arezzo), Italie, le 21 janvier 1923, retraitée, demeurant à Chianciano Terme (Siena), Italie, via Emilia 27, nouvelle associée, pour 2.000 (deux mille) parts sociales nouvelles;
- Monsieur Paolo Alberto Alessi, né à Milano (Italie), le 2 novembre 1962, demeurant à Chianciano Terme (Siena), Italie, via Emilia 27, nouvel associé, pour 250 (deux cent cinquante) parts sociales nouvelles;
- Monsieur Angelo Maria Monaco, né à Roma (Italie) le 5 mars 1959, demeurant à Rome, Italie, via di Vigna Stelluti 30, nouvel associé, pour 800 (huit cents) parts sociales nouvelles.

Intervention - Souscription - Libération

I) Apport en numéraire:

Est intervenue la société GLEBBA S.A., précitée, ici représentée par Monsieur Rémy Meneguz, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé, signée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, qui restera annexée au présent acte pour être enregistré en même temps que lui, laquelle, par son représentant prénommé, a déclaré souscrire 50 (cinquante) parts sociales nouvelles et les libérer intégralement par versement en numéraire, de sorte que la somme de EUR 5.000,- (cinq mille euros) pour le montant nominal du capital et la somme de EUR 25.000,- (vingt-cinq mille euros) pour le montant de la prime d'émission, soit en conséquence le montant total de EUR 30.000,- (trente mille euros), se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

II) Apports en nature:

1) Est ensuite intervenue Madame Liana Bufonni, prénommée, ici représentée par Monsieur Marco Ottobre, demeurant à Chianciano Terme (Siena), Italie, en vertu d'une procuration authentique reçue par le notaire Alessandro Cinelli de résidence à Chiusi (Siena, Italie) en date du 24 septembre 2004, numéro 94.218 de son répertoire, dont une expédition, signée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistré en même temps que lui.

Madame Liana Buffoni, par l'intermédiaire de son représentant, a déclaré souscrire 2.000 (deux mille) parts sociales nouvelles pour un montant nominal de EUR 200.000,- (deux cent mille euros) plus la majoration de EUR 1.000.000,- (un million d'euros) pour la prime d'émission, soit pour un montant total de EUR 1.200.000,- (un million deux cent mille euros), et les libérer intégralement par apport en nature consistant en la pleine propriété d'un immeuble sis à Sarteano (Siena, Italie), via di Chianciano 126/a, et plus précisément:

- immeuble sur trois étages (sous-sol, entresol et premier étage), avec destination à maison de cure et de repos, d'environ 876 mètres carrés bâtis, sis sur une aire globale, comprenant jardin, piscine et services, d'environ 2.100 mètres carrés.

Lesdits biens sont répertoriés à l'Agence du Territoire de la Commune de Sarteano, section Catasto Urbano, à la feuille 3, parcelle 66, sub. 4, Via di Chianciano 126/A, étage S1, T et 1°, Z.C. unique, Cat. D/4, Revenu cadastral EUR 7.313,03; l'ensemble immobilier jouxte avec la propriété Gavioli, propriété Tonetti, la propriété Mencattelli et la route provinciale, sauf autres et/ou diverses limites.

La comparante s'est rendue propriétaire de l'immeuble ci-dessus par acte de division passé par-devant le notaire Giulio Cinelli de Chiusi (Italie) en date du 17 décembre 1966, répertoire n. 59.243/9.974.

Madame Liana Buffoni déclare:

- que le passif hypothécaire grevant les immeubles objet de l'apport pris à charge par PARCO DI VEIO, S.à r.l., s'élève, à ce jour, à la somme de EUR 423.000,- (quatre cent vingt-trois mille euros) et est formalisé par les inscriptions hypothécaires constituées par la Banca di Credito Cooperativo di Chianciano Terme suivant acte reçu par le notaire Francesco Previti de Sarteano (Siena, Italie), répertoires n. 66.841/9.763 et n. 66.840/9.762 en date du 22 décembre 2000, et n. 70.166/10.357 en date du 9 octobre 2001;

- que l'apport net est constitué de la différence entre la valeur retenue des actifs immobiliers s'élevant au total à EUR 1.623.000,- (un million six cent vingt-trois mille euros) et la dette à supporter s'élevant à EUR 423.000,- (quatre cent vingt-trois mille euros), soit une valeur nette de EUR 1.200.000,- (un million deux cent mille euros).

2) Est ensuite intervenu Monsieur Paolo Alberto Alessi, prénommé, ici représenté par Monsieur Marco Ottobre, prénommé, en vertu d'une procuration authentique reçue par le notaire Alessandro Cinelli de résidence à Chiusi (Siena, Italie) en date du 24 septembre 2004, numéro 94.220 de son répertoire, dont une expédition, signée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps que lui.

Monsieur Paolo Alberto Alessi, par l'intermédiaire de son représentant, a déclaré souscrire 250 (deux cent cinquante) parts sociales nouvelles pour un montant nominal de EUR 25.000,- (vingt-cinq mille euros) plus la majoration de EUR 125.000,- (cent vingt-cinq mille euros) pour la prime d'émission, soit pour un montant total de EUR 150.000,- (cent cinquante mille euros), et les libérer intégralement par apport en nature consistant en l'exploitation d'une maison de retraite pour personnes âgées dénommée Villa Alessi, sise à Sarteano (Siena-Italie), via di Chianciano 126/a, exercée dans

le complexe immobilier de propriété de Madame Liana Buffoni avec contrat de commodat en date du 14 juin 2001 enregistré le 15 juin 2001 au Bureau des impôts de Montepulciano (Siena, Italie) sous le n. 1565 Série B.

Monsieur Paolo Alberto Alessi déclare que l'apport net est constitué de la différence entre la valeur retenue des actifs de l'exploitation de la maison de retraite s'élevant au total à EUR 365.000,- (trois cent soixante-cinq mille euros) et le passif consistant en diverses dettes bancaires à supporter s'élevant à EUR 215.000,- (deux cent quinze mille euros), soit une valeur nette de EUR 150.000,- (cent cinquante mille euros).

3) Est ensuite intervenu Monsieur Angelo Maria Monaco, prénommé, ici représenté par Monsieur Marco Ottobre, demeurant à Chianciano Terme (Siena), Italie, en vertu d'une procuration authentique reçue par le notaire Luigi La Gioia de résidence à Rome (Italie) en date du 22 octobre 2004, numéro 61.036 de son répertoire, dont une expédition, signée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps que lui.

Monsieur Angelo Maria Monaco, par l'intermédiaire de son représentant, a déclaré souscrire 800 (huit cents) parts sociales nouvelles pour un montant nominal de EUR 80.000,- (quatre-vingt mille euros) plus la majoration de EUR 400.000,- (quatre cent mille euros) pour la prime d'émission, soit pour un montant total de EUR 480.000,- (quatre cent quatre-vingt mille euros), et les libérer intégralement par apport en nature consistant en la nue propriété d'un immeuble sis à Rome (Italie), via Volturmo n. 2/C, et plus précisément:

- appartement recensé sous le numéro 3 (trois), escalier A, au premier étage avec destination de bureaux et composé de 7,5 locaux cadastrales, jouxtant l'appartement numéro 3 de l'escalier B, cour en copropriété, l'ouverture de l'escalier A et l'appartement numéro 2 du même escalier, via Montebello et Via Volturmo, sauf autres et/ou diverses limites. Ledit bien est répertorié au N.C.E.U. de la Commune de Rome, à la feuille 474, parcelle 162, sub. 12, Via Volturmo 2/C, 1^{er} étage, int. 3, Z.C. 1, catégorie A/10, classe 7, pièces 7,5, revenu cadastral EUR 9.799,77.

Le comparant s'est rendu propriétaire de l'immeuble ci-dessus par acte authentifié par devant le notaire Mario Dinacci de Roma (Italie) en date du 11 juin 1980 répertoire n. 6345/1329, enregistré à Roma (Italie), actes privés, le 30 juin 1980 sous le n. 5963 et dûment transcrit près le Bureau de Conservation des Registres Immobiliers de Roma 1 (Italie).

Monsieur Angelo Maria Monaco déclare:

- que le passif hypothécaire grevant l'immeuble objet de l'apport pris à charge par PARCO DI VEIO, S.à r.l., s'élève, à ce jour, à la somme de EUR 127.100,- (cent vingt-sept mille cent euros) et est formalisé par l'inscription hypothécaire constituée par Banca Intesa suivant acte reçu par le notaire Tommaso Belli de Rome (Italie) répertoire n. 10.520/3374 en date du 1^{er} octobre 2003;

- que l'apport net est constitué de la différence entre la valeur retenue de l'actif immobilier s'élevant au total à EUR 607.100,- (six cent sept mille cent euros) et la dette à supporter s'élevant à EUR 127.100,- (cent vingt-sept mille cent euros), soit une valeur nette de EUR 480.000,- (quatre cent quatre-vingt mille euros).

Déclarations diverses:

Il est en outre déclaré par les parties ayant effectué les apports en nature:

a) que les immeubles ainsi que l'exploitation, objet des apports en nature, sont de leur propriété pleine et exclusive;

b) qu'elles renoncent au bénéfice de l'hypothèque légale;

c) que l'exploitation et les immeubles sont apportés en société tels quels et dans l'état où ils se trouvent à l'heure actuelle avec tous leurs droits annexes, connexes, pertinents et accessoires, y compris les servitudes actives et passives et en particulier avec la transmission immédiate de la possession à la société récipiendaire, avec tous les bénéfices et charges en faveur de la société à partir d'aujourd'hui, à l'exclusion des éventuelles charges fiscales ou de toute autre nature qui concernent le passé, qui même si elles sont établies dans le futur, resteront à charge des parties conférant.

Les autres associés déclarent expressément accepter les déclarations qui précèdent, et reconnaissent avoir une exacte connaissance des apports en question et accepter leur valeur.

Les associés déchargent le notaire instrumentant de toutes investigations relatives à la valeur des apports en nature et des passifs existants dont ils déclarent connaître les conditions.

De même les parties déclarent vouloir se charger personnellement des opérations et formalités de transcription du présent acte en Italie.

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier l'article six des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 6. «Le capital social est fixé à la somme de EUR 880.000,- (huit cent quatre-vingt mille euros), représenté par 8.800 (huit mille huit cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune, intégralement libérées.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués approximativement sans nul préjudice à la somme de vingt-deux mille cent euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Lecture faite, les comparants ont signé avec nous, Notaire.

Signé: L. Cursio, R. Meneguz, G. Vittore, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 29 octobre 2004, vol. 22CS, fol. 42, case 9. – Reçu 15.800 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 novembre 2004.

J. Elvinger.

(002589.3/211/164) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2005.

AGI EAST ASIA GROWTH FUND, Fonds Commun de Placement.

Das Verwaltungsreglement («Management Regulations») und das Sonderreglement («Special Regulations») des AGI EAST ASIA GROWTH FUND (Stand: April 2005), einregistriert in Luxemburg, am 11. April 2005, Referenz LSO-BD01848 wurde am 12. April 2005 beim Handelsregister hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Luxemburg, den 11. April 2005.

SEB FUND SERVICES S.A.

Verwaltungsgesellschaft

Unterschriften

(029776.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2005.

ABN AMRO PROFIL FUNDS, Fonds Commun de Placement.

Der Änderungsbeschluss des Verwaltungsreglements hinsichtlich des Sondervermögens ABN AMRO PROFIL FUNDS gemäß Teil II des Gesetzes vom 20. Dezember 2002 über Organismen für gemeinsame Anlagen sowie die entsprechende abgeänderte Version des Verwaltungsreglements, eingetragen in Luxemburg unter der Referenz LSO-BB02262, wurde am 13. April 2005 am Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg hinterlegt.

Zum Vermerk im Luxemburger Amtsblatt, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations erteilt.

ABN AMRO PROFIL FUNDS MANAGEMENT S.A.

Unterschrift

(030092.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2005.

TRASAG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 69.933.

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 31 décembre 2004 que les actionnaires ont décidé à l'unanimité:

- de réélire comme administrateurs pour une période renouvelable d'un an: Monsieur Daniel Gerrit Cor van Vliet, administrateur de sociétés, demeurant à Blaricum 1261 CM, Onder den Dael 23, Pays-Bas, et Monsieur Wilhelmus Marinus van Deurzen, administrateur de sociétés, demeurant à Spijkenisse 3207 GN, Reina Prinsen Geerligspad 21, Pays-Bas;

- d'élire pour la première fois et pour une période renouvelable d'un an comme nouvel administrateur: Monsieur Steven Frank Kalmin, comptable, citoyen australien, né à Pretoria, Afrique du Sud, le 27 septembre 1970, demeurant à Rudishaldenstrasse 14, CH-8800 Thalwil, Suisse;

- de réélire pour une période renouvelable d'un an comme commissaire: DELOITTE & TOUCHE S.A., RCSL n° B 67.895, avec siège social à L-2220, 560, rue de Neudorf;

- et que les mandats des administrateurs et du commissaire expireront immédiatement lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2005 et qui délibérera sur les comptes annuels au 31 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 janvier 2005.

Pour la société

TMF MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A.

Le domiciliataire

F. M. Brisdet / H. Neuman

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 2005, réf. LSO-BA00396. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(001320.3/805/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2005.

NACAZA S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 82.999.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue au siège social le 8 décembre 2004

Monsieur Le Président a la tristesse d'informer le conseil du décès de Monsieur Lino Berti.

Le conseil, profondément touché par cette nouvelle, prend acte de ce décès.

Le conseil coopte comme nouvel administrateur, avec effet au 8 décembre 2004, Monsieur Marco Lagona, demeurant professionnellement à Luxembourg, son mandat ayant la même échéance que celui de son prédécesseur.

Ces résolutions seront ratifiées par la prochaine assemblée générale des actionnaires de la société, conformément à la loi et aux statuts.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 2005, réf. LSO-BA00336. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(001281.3/024/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2005.

MERLONI PROGETTI INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 13, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 42.352.

Procès-verbal de la réunion du conseil d'Administration tenue le 22 décembre 2004 à 16.00 heures au siège social

Première résolution

omissis

Deuxième résolution

omissis

Troisième résolution

Le conseil, après lecture de la lettre de démission de Monsieur Jean-Pierre Verlaine de sa fonction d'administrateur, décide d'accepter cette démission. Le conseil le remercie pour l'activité déployée jusqu'à ce jour.

Quatrième résolution

Le conseil coopte comme nouvel administrateur, avec effet immédiat, Madame Emanuela Brero, demeurant à Luxembourg, son mandat ayant la même échéance que celui de son prédécesseur. Sa cooptation sera ratifiée par la prochaine assemblée.

Cinquième résolution

Le conseil, après lecture de la lettre de démission de Monsieur Patrick Ehrhart de sa fonction d'administrateur, décide d'accepter cette démission. Le conseil le remercie pour l'activité déployée jusqu'à ce jour.

Sixième résolution

Le conseil coopte comme nouvel administrateur, avec effet immédiat, Monsieur Frédéric Adam, demeurant à Luxembourg, son mandat ayant la même échéance que celui de son prédécesseur. Sa cooptation sera ratifiée par la prochaine assemblée.

MERLONI PROGETTI INTERNATIONAL Société Anonyme

F. Adam / Signature

Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2004, réf. LSO-AX08365. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(001287.3/024/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2005.

ETNA DON ALF, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6970 Hostert-Niederanven, 116, rue Andethane.
R. C. Luxembourg B 59.807.

Monsieur Alfio Cuscuna démissionne de ses fonctions de gérant-administratif au sein de la S.à r.l. ETNA DON ALF, établie et ayant son siège social à L-6970 Hostert-Niederanven, 116, rue Andethane.

Luxembourg, le 10 novembre 2004.

A. Cuscuna.

Enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 2005, réf. LSO-BA00767. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(001477.2//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2005.

LITTORAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 84.991.

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire du 30 décembre 2004 que les actionnaires ont décidé à l'unanimité:

- De ratifier la cooptation avec effet immédiat au 31 juillet 2003, 30 septembre 2003 et 7 janvier 2004 des administrateurs: TMF CORPORATEE SERVICES S.A., TMF ADMINISTRATIVE SERVICES S.A. et TMF SECRETARIAL SERVICES S.A., en remplacement des administrateurs démissionnaires: M. Rui Fernandes Da Costa, Madame Maggy Kohl et Monsieur Hugo Neuman, à qui décharge a été conférée jusqu'à la date de leurs démissions.
- De réélire pour une période renouvelable d'un an les administrateurs: TMF CORPORATE SERVICES S.A., B 84.993, avec siège social au 33, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, TMF ADMINISTRATIVE SERVICES S.A., B 94.030, avec siège social au 33, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, et TMF SECRETARIAL SERVICES S.A., B 94.029, avec siège social au 33, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.
- De réélire pour une période renouvelable d'un an comme Commissaire: L'ALLIANCE REVISION, S.à r.l., B 46.498, avec siège social au 33, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.
- Que les mandats des administrateurs et du commissaire expireront immédiatement lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 décembre 2004.

Pour la société

TMF CORPORATE SERVICES S.A.

Administrateur

F. M. Brisdet / S. Mellinger

Administrateur / Fondée de pouvoirs

Enregistré à Luxembourg, le 31 décembre 2004, réf. LSO-AX09724. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(001418.3/805/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2005.

HAGEN MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R. C. Luxembourg B 101.183.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 23 décembre 2004 à 10.00 heures

L'assemblée accepte la démission de la société PROLUGEST S.A. en qualité d'Administrateur-délégué.

L'assemblée générale décide de donner décharge à la société PROLUGEST S.A. pour l'exécution de son mandat.

L'assemblée accepte la démission de la société PROLUGEST S.A. en qualité d'Administrateur.

L'assemblée générale décide de donner décharge à la société PROLUGEST S.A. pour l'exécution de son mandat.

L'assemblée accepte la démission de la société PARTS INVEST S.A. en qualité d'Administrateur.

L'assemblée générale décide de donner décharge à la société PARTS INVEST S.A. pour l'exécution de son mandat.

L'assemblée accepte la démission de la société PARTNERS SERVICES S.A. en qualité d'Administrateur.

L'assemblée générale décide de donner décharge à la société PARTNERS SERVICES S.A. pour l'exécution de son mandat.

L'assemblée accepte la démission de la société CORBEL & ASSOCIES, S.à r.l., de son poste de commissaire aux comptes.

L'assemblée générale décide de donner décharge à la société CORBEL & ASSOCIES, S.à r.l., pour l'exécution de son mandat.

L'assemblée accepte la nomination de la société CORBEL & ASSOCIES, S.à r.l., en qualité d'Administrateur-délégué.

L'assemblée accepte la nomination de la société CORBEL & ASSOCIES, S.à r.l., en qualité d'Administrateur.

L'assemblée accepte la nomination de Monsieur Denis Valode en qualité d'Administrateur.

L'assemblée accepte la nomination de Monsieur Jean Pistre en qualité d'Administrateur.

L'assemblée accepte la nomination de la société KIRCHBERG BURO S.A. en qualité de commissaire aux comptes.

La résolution ayant été adoptée à l'unanimité, la totalité du capital étant représentée.

Luxembourg, le 23 décembre 2004.

Pour la société

CORBEL & ASSOCIES, S.à r.l.

Administrateur-Délégué

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2005, réf. LSO-BA00567. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(001689.3/4287/34) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2005.

16099

HKD HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 75.342.

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire du 29 décembre 2004 que les actionnaires ont décidé à l'unanimité:

- De ratifier la cooptation avec effet immédiat au 8 juillet 2003 et au 2 octobre 2003 des administrateurs Monsieur Hugo Neuman et TMF CORPORATE SERVICES S.A.
- De réélire pour une période renouvelable de trois ans les administrateurs: Monsieur Gérald Calame, administrateur, résidant professionnellement en Suisse, 1000 Lausanne, 9, chemin des Délices, et TMF CORPORATE SERVICES S.A., B 84.993, avec siège social au 33, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.
- D'élire pour la première fois pour une période renouvelable de trois ans le nouvel administrateur TMF ADMINISTRATIVE SERVICES S.A., B 94.030, avec siège social au 33, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.
- De réélire pour une période renouvelable de trois ans le commissaire L'ALLIANCE REVISION, S.à r.l., B 46.498, avec siège social au 33, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.
- Que les mandats des administrateurs et du commissaire expireront immédiatement lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 décembre 2004.

Pour la société

TMF CORPORATE SERVICES S.A.

Administrateur

F. M. Brisdet / S. Mellinger

Administrateur / Fondée de pouvoirs

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2004, réf. LSO-AX09000. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(001420.3/805/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2005.

COLUMBIA INTERNATIONAL CONSULTING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 94.306.

Cession de parts

Entre les parties:

Monsieur Jean Louis Imbs, demeurant à F-67340 Weinbourg, 28, rue Hohl, né le 10 janvier 1953
(Cédant)

et

TRIMLINE H.S.A., 6, avenue Guillaume, L-1650 Luxembourg, R. C. B n° 29.944
(Cessionnaire)

il a été cédé en date d'aujourd'hui 490 parts de la société COLUMBIA INTERNATIONAL CONSULTING, S.à r.l., avec siège social 41, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg R. C. B n° 94.306, ce dont quittance (valeur nominale 12.250,- EUR).

Fait et établi à Luxembourg, le 1^{er} octobre 2004.

Signature / Signature

Cédant / Cessionnaire

Enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2004, réf. LSO-AX08079. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(107366.2//21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2004.

LUX PARTENAIRES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 45, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 57.224.

Patrick Jean demeurant 16, Grand-rue à L-4132 Esch-sur-Alzette, démissionne de sa qualité d'administrateur de la société LUX PARTNAIRES S.A. à partir de ce jour.

Luxembourg le 7 septembre 2004.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2005, réf. LSO-BA00557. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(001657.2//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2005.

16100

PARADUR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 93.955.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire, tenue en date du 29 décembre 2004 que:

- le changement d'adresse de Monsieur Lennart Stenke, (né le 22 septembre 1951 à Sundbyberg, Suède) à 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg fut noté.
- le changement d'adresse de THE SERVER GROUP EUROPE S.A. (B 68.574) commissaire aux comptes de la société à 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg, fut noté.
- Maître Tom Felgen, 41, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg (né le 14 décembre 1971 à Luxembourg fut élu comme nouvel administrateur de la société en remplaçant Monsieur Francis Welscher, 53, rue de Schouweiler, L-4945 Bascharage, Luxembourg (né le 25 juin 1963 à Luxembourg) administrateur démissionnaire, de sorte que son mandat viendra à échéance à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 janvier 2005.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 2005, réf. LSO-BA00329. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(001560.3/263/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2005.

INTERNATIONAL ESTATES INVESTMENTS S.A., Société Anonyme (dissoute).

R. C. Luxembourg B 73.069.

La société INTERNATIONAL ESTATES INVESTMENTS S.A. ayant été dissoute en date du 30 décembre 2004, le contrat de Services et de Domiciliation signé le 27 décembre 2001 entre la société INTERNATIONAL ESTATES INVESTMENTS S.A. et SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A. est devenu sans objet.

Le 30 décembre 2004

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

S. Capuzzo / J.-P. Reiland

Manager / Partner

Enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2005, réf. LSO-BA00251. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(001411.2//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2005.

SUPERBRICOLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4830 Rodange, 14, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 66.798.

Procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 16 décembre 2004 à Rodange

Présents: Monsieur Thierry Adam, Administrateur-délégué

Madame Christiane Adam, Administrateur

Mademoiselle Valérie Adam, Administrateur.

Les administrateurs tous présents reconnaissent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour qui est le suivant:

Ordre du jour:

1. Nomination de Monsieur Thierry Adam au poste d'Administrateur-délégué.

Décision

1. Suite à l'expiration de son précédent mandat, le Conseil d'Administration nomme Monsieur Thierry Adam, commerçant, demeurant à B-6747 Châtillon, rue Devant la Croix, 3, au poste d'Administrateur-Délégué pour un terme de six ans, avec tous pouvoirs pour engager la société en toutes circonstances par sa seule signature.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, la réunion du conseil d'administration est clôturée.

T. Adam, C. Adam, V. Adam.

Enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 2004, réf. LSO-AX07632. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(001167.2//23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2005.

16101

KARA FINANCE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 48.745.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 4 mai 2005 à 10.00 heures, au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2004.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire.
4. Divers.

I (00163/660/14)

Pour le Conseil d'Administration.

SARGASSE FINANCE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 48.747.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 4 mai 2005 à 14.00 heures, au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2004.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire.
4. Divers.

I (00164/660/14)

Pour le Conseil d'Administration.

ENNA S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 70.659.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le vendredi 6 mai 2005 à 10.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2004 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

I (00560/755/17)

Le Conseil d'Administration.

C.E.M. GESTION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 92.616.

La Gérance a l'honneur de convoquer Messieurs les associés par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 3 mai 2005 à 00.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation du rapport du Gérant.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2004, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner à la Gérance pour l'exercice de son mandat au 31 décembre 2004.
4. Divers.

I (01352/1023/14)

La gérance.

16102

MERCK-FINANZ AG, Société Anonyme.
Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R. C. Luxembourg B 9.108.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 6 mai 2005 à 11.00 heures au siège social à Luxembourg avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. rapports du Conseil d'administration et du Commissaire aux comptes;
2. approbation des bilan et compte de profits et pertes au 31 décembre 2004;
3. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes,
4. nomination statutaire;
5. divers.

I (01100/1017/15)

Le Conseil d'administration.

TÜRKISFUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 61.596.

The ANNUAL GENERAL MEETING

of the Shareholders will be held at the company's registered office on May 4, 2005 at 11.00 a.m.

Agenda:

1. To hear and approve:
 - a) the management report of the directors
 - b) the report of the auditor
2. To approve the statement of assets and liabilities and the statement of operations for the financial year 2004
3. Allocation of the net results
4. To discharge the directors with respect to their performance of duties during the financial year 2004
5. To elect the directors and the auditor to serve for the financial year 2005
6. Miscellaneous

Shareholders are advised that no quorum is required for the adoption of resolutions by the Meeting and that resolutions will be passed by a majority of the votes cast by those shareholders present or represented at the Meeting.

I (01032/755/19)

The Board of Directors.

DG LUX MULTIMANAGER II SICAV, Investmentgesellschaft mit variablem Kapital.

Gesellschaftssitz: L-1445 Luxemburg-Strassen, 4, rue Thomas Edison.
H. R. Luxemburg B 60.666.

Die Aktionäre der DG LUX MULTIMANAGER II SICAV werden hiermit zu einer

ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

der Aktionäre eingeladen, die am 4 Mai 2005 um 11.00 Uhr in 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxemburg-Strassen mit folgender Tagesordnung abgehalten wird:

Tagesordnung:

1. Bericht des Verwaltungsrates und des Wirtschaftsprüfers
2. Billigung der Bilanz zum 31. Dezember 2004 sowie der Gewinn- und Verlustrechnung für das am 31. Dezember 2004 abgelaufene Geschäftsjahr
3. Entlastung der Verwaltungsratsmitglieder
4. Wahl oder Wiederwahl der Verwaltungsratsmitglieder und Wahl des Wirtschaftsprüfers bis zur nächsten Ordentlichen Generalversammlung
5. Verschiedenes

Die Punkte auf der Tagesordnung unterliegen keinen Anwesenheitsbedingungen und die Beschlüsse werden durch die einfache Mehrheit der anwesenden oder vertretenen Aktionäre gefaßt.

Aktionäre, die ihren Aktienbestand in einem Depot bei einer Bank unterhalten, werden gebeten, ihre Depotbank mit der Übersendung einer Depotbestandsbescheinigung, die bestätigt, daß die Aktien bis nach der Generalversammlung gesperrt gehalten werden, an die Gesellschaft zu beauftragen. Die Depotbestandsbescheinigung muß der Gesellschaft fünf Arbeitstage vor der Generalversammlung vorliegen.

Luxemburg, im April 2005.

I (01524/755/25)

Der Verwaltungsrat.

16103

DYAMATOSA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 57.310.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

des actionnaires qui se tiendra au siège social au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, le 13 mai 2005 à 10.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes concernant les années financières se terminant au 31 décembre 2004;
2. Approbation du bilan concernant les années mentionnées ci-dessus et affectation des résultats;
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire;
4. Ratification de la nomination d'un nouvel Administrateur de la société jusqu'à l'assemblée générale annuelle de l'année 2008;
5. Divers.

I (01296/000/18)

SEBAS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 37, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 87.141.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 2 mai 2005 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2004, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2004.
4. Démission d'Administrateurs et décharge à leur donner.
5. Nomination de nouveaux Administrateurs.
6. Décision sur la continuation de l'activité de la société en relation avec l'article 100 de la législation des sociétés.
7. Divers.

I (01138/1023/18)

Le Conseil d'Administration.

PARTICIPATIONS TECHNIQUES S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 31.849.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mercredi 11 mai 2005 à 10.00 heures à Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des rapports du conseil d'administration et du commissaire
2. Discussion et approbation des comptes annuels au 31 décembre 2004
3. Affectation du résultat
4. Vote sur la décharge des administrateurs et du commissaire
5. Vote conformément à l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales
6. Nominations statutaires
7. Divers.

Tout actionnaire désirant être présent ou représenté à l'assemblée générale devra en aviser la société au moins cinq jours francs avant l'assemblée.

Aucun quorum n'est requis pour la tenue de cette assemblée. Les décisions de l'assemblée seront prises à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés et votants.

I (01527/000/22)

Le Conseil d'Administration.

NAGA INVESTMENT S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 46.487.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 4 mai 2005 à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2004, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2004.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

I (01298/1023/16)

Le Conseil d'Administration.

LE BOIS DU BREUIL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 44.452.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 2 mai 2005 à 16.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 30 novembre 2004, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 30 novembre 2004.
4. Décision sur la continuation de l'activité de la société en relation avec l'article 100 de la législation des sociétés.
5. Nominations statutaires.
6. Divers.

I (01297/1023/17)

Le Conseil d'Administration.

SCABIEUSE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 90.859.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 4 mai 2005 à 12.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2004, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2004.
4. Décision sur la continuation de l'activité de la société en relation avec l'article 100 de la législation des sociétés.
5. Démission d'Administrateurs et décharge à leur donner.
6. Nomination de nouveaux Administrateurs.
7. Divers.

I (01299/1023/18)

Le Conseil d'Administration.

TOCQUEVILLE FINANCE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 40.783.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 2 mai 2005 à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.

2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2004, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2004.
4. Démission d'Administrateurs et décharge à leur donner.
5. Nomination de nouveaux Administrateurs.
6. Divers.

I (01300/1023/17)

Le Conseil d'Administration.

NENUPHAR, Société Anonyme Holding (en liquidation).

Siège social: L-1660 Luxembourg, 56, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 11.118.

Les actionnaires sont convoqués à

L'ASSEMBLEE GENERALE

qui se tiendra extraordinairement le lundi 9 mai 2005 à 11.00 heures au 1, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du liquidateur sur base de l'article 150 de la loi du 10 août 1915 visant les sociétés commerciales
2. Approbation du bilan arrêté au 31 décembre 2004
3. Attribution des résultats
4. Discussion d'un plan d'action
5. Divers

Luxembourg, le 31 mars 2005.

Pour extrait conforme

A. Rukavina

Le liquidateur

I (01301/297/20)

ALLIAT R.V. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 85.248.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 4 mai 2005 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2004, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2004.
4. Décision sur la continuation de l'activité de la société en relation avec l'article 100 de la législation des sociétés.
5. Démission d'Administrateurs et décharge à leur donner.
6. Nomination de nouveaux Administrateurs.
7. Divers.

I (01345/1023/18)

Le Conseil d'Administration.

HSBC REPUBLIC HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2449 Luxembourg, 32, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 28.085.

Notice is hereby given that the

ANNUAL GENERAL MEETING

of Shareholders of HSBC REPUBLIC HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.A. («HRHL») will be held at the registered office of HRHL on 4th May 2005 at 11.00 a.m. with the following agenda:

Agenda:

1. Report of the Board of Directors
2. Report of the Auditors
3. Approval of the statutory annual accounts of HRHL for the year ended 31st December, 2004
4. Allocation of the results for the year ended 31st December, 2004
5. Discharge of the Directors concerning their duties relative to the year ended 31st December, 2004

6. Election of Mr John P DeLuca, Mr Jean Hoss and Mr A. Leigh Robertson as members of the Board of Directors and election of KPMG AUDIT as Auditors, all for a one year term,

to be followed by an

EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

of HRHL to be held at the registered office of HRHL on 4th May, 2005 at 12.00 a.m. with the following agenda:

Agenda:

1. Change of the corporate name to HSBC HOLDINGS LUXEMBOURG S.A. and amendment of Article 1 of the Articles of Incorporation.
2. Change of the form of authorised and issued Common Shares from registered and bearer shares to registered shares only such conversion to become effective at the entry of the shareholders into the register of shareholders. Pending such entry into the register of shareholders all rights including voting dividend subscription and distribution rights being suspended until completion of the entry into the register, and consequential amendment of Article 7 first paragraph and Article 27 (b) (ii) of the Articles of Incorporation in order to implement such change.

Any shareholder whose shares are in bearer form and who wishes to attend the Annual and Extraordinary General Meeting (the «Meeting») must produce a depository receipt or present his share certificates to gain admission.

A shareholder wishing to be represented at the Meeting must lodge a proxy, duly completed, together with a depository receipt at the registered office of HRHL, not later than 3rd May 2005 at 5.00 p.m. The shareholder may obtain the depository receipt and, if required, the form of proxy, from HRHL by lodging the bearer share certificates at the registered offices of HRHL or by arranging for the bank by whom his bearer share certificates are held to notify HRHL that shares are so held.

If the resolutions proposed at the extraordinary general meeting are passed, shareholders who have made the deposit of their bearer share certificates, will not obtain restitution but will be entered into the share register for the registered shares to which they are entitled.

Any shareholder whose shares are registered will receive a notice of the Meeting at his address on the register, together with a form of proxy for use at the Meeting. The proxy should be lodged at HRHL's registered office in accordance with the above instructions. The remittance of the form of proxy will not preclude a shareholder from attending in person and voting at the Meeting if he so desires.

All the resolutions covered by the Agenda for the annual general meeting may be passed by a simple majority of all shares represented at such meeting. The resolutions covered the Agenda for the extraordinary general meeting may be passed at a 2/3 majority of all shares represented at such meeting, provided a quorum of fifty percent of the issued outstanding shares is present or represented.

Shareholders may obtain copies of the documentation listed below at HRHL's registered office:

1. This notice
2. The Report of the Board of Directors
3. The Auditor's Report
4. The Statutory annual accounts of HRHL for the year ended 31st December, 2004.

I (01525/260/52)

By order of the Board of Directors.

VADOR S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 90.862.

The shareholders are convened hereby to attend the

ORDINARY MEETING

of the company, which will be held at the head office, on 4 May 2005 at 11.00 o'clock.

Agenda:

1. Approval of the reports of the Board of Directors and of the Statutory Auditor.
2. Approval of the balance sheet and profit and loss statement as at 31 December 2004 and allotment of results.
3. Discharge to the Directors and the Statutory Auditor in respect of the carrying out of their duties during the fiscal year ended 31 December 2004.
4. Resignation of one Director and discharge to give him.
5. Nomination of a new Director.
6. Miscellaneous.

I (01346/1023/17)

The Board of Directors.

PANLIP HOLDING S.A., Société Anonyme.
Registered office: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 59.366.

The shareholders are convened hereby to attend the
ORDINARY GENERAL MEETING
of the company, which will be held at the head office, on 4 May 2005 at 9.00 o'clock.

Agenda:

1. Approval of the reports of the Board of Directors and of the Statutory Auditor.
 2. Approval of the balance sheet and profit and loss statement as at 31 December 2004 and allotment of results.
 3. Discharge to the Directors and the Statutory Auditor in respect of the carrying out of their duties during the fiscal year ended 31 December 2004.
 4. Despite a loss of more than 50% of the capital of the company the shareholders have voted the continuation of the company.
 5. Resignation of Directors and discharge to be given them.
 6. Nomination of new Directors.
 7. Miscellaneous.
- I (01348/1023/19) *The Board of Directors.*

C.R.B. HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.
Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 44.445.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis à
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
qui aura lieu le 2 mai 2005 à 17.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
 2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 30 novembre 2004, et affectation du résultat.
 3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 30 novembre 2004.
 4. Démission d'Administrateurs et décharge à leur donner.
 5. Nomination de nouveaux Administrateurs.
 6. Divers.
- I (01347/1023/17) *Le Conseil d'Administration.*

MACINVEST S.C.A., Société en Commandite par Actions.
Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 69.736.

Le Gérant commandité a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
qui aura lieu le 3 mai 2005 à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports de la Gérance et du Conseil de Surveillance.
 2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2004, et affectation du résultat.
 3. Décharge à donner à la Gérance et au Conseil de Surveillance pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2004.
 4. Divers.
- I (01351/1023/15) *Le Gérant commandité.*

SOFIMAT S.A., Société Anonyme Holding.
Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 43.548.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis à
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
qui aura lieu le 2 mai 2005 à 14.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.

2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 30 novembre 2004, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 30 novembre 2004.
4. Démission d'Administrateurs et décharge à leur donner.
5. Nomination de nouveaux Administrateurs.
6. Divers.

I (01349/1023/17)

Le Conseil d'Administration.

FINLUX HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 12.869.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 4 mai 2005 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2004, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2004.
4. Démission d'Administrateurs et décharge à leur donner.
5. Nomination de nouveaux Administrateurs.
6. Divers.

I (01350/1023/17)

Le Conseil d'Administration.

HINNOVA ASSETS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R. C. Luxembourg B 93.705.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 3 mai 2005 à 14.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats aux 31 décembre 2003 et 2004
3. Divers.

(01353/696/13)

Le Conseil d'Administration.

VALORINVEST FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Gesellschaftssitz: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

H. R. Luxembourg B 53.010.

Die Aktionäre werden hiermit zur

ORDENTLICHEN HAUPTVERSAMMLUNG

eingeladen, die am Sitz der Gesellschaft am 6. Mai 2005 um 11.00 Uhr über folgende Tagesordnung beschließen soll:

Tagesordnung:

1. Bericht des Verwaltungsrates und des Abschlussprüfers.
2. Billigung des Jahresabschlusses sowie der Ergebniszuweisung per Dezember 31, 2004.
3. Entlastung der Verwaltungsratsmitglieder und des Abschlussprüfers.
4. Verschiedene Ernennungen.
5. Verschiedenes.

Die Beschlüsse über die Tagesordnung verlangen keine besondere Beschlussfähigkeit. Vollmachten sind am Sitz der Gesellschaft verfügbar.

Um an der Hauptversammlung teilzunehmen, soll jeder Aktionär seine Aktien bis spätestens den 2. Mai 2005 bei der KREDIETBANK S.A. LUXEMBOURGEOISE, 43, boulevard Royal, L-2955 Luxembourg hinterlegen.

I (01484/755/19)

Der Verwaltungsrat.

SANAPHARM INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 86.948.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 2 mai 2005 à 11.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats aux 31 décembre 2002, 2003 et 2004
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
5. Divers.

I (01354/696/16)

Le Conseil d'Administration.

SIPAM PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 13.937.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 2 mai 2005 à 15.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats aux 31 décembre 2003 et 2004
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Acceptation de la démission d'un Administrateur et nomination de son remplaçant
5. Divers.

I (01355/696/15)

Le Conseil d'Administration.

STANDARD INTERNATIONAL HOLDINGS S.A., Société Anonyme Holding.

Registered office: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R. C. Luxembourg B 39.445.

All Shareholders are hereby convened to attend the

ORDINARY GENERAL MEETING

which is going to be held at l'immeuble l'Indépendance of DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, société anonyme, at 69, route d'Esch, Luxembourg, on 6 May 2005 at 9.30 am

Agenda:

1. report of the Board of directors; report of the Statutory auditor, approval of the balance sheet and of the profit and loss account for the year ended 31 December 2004; approval of the consolidated accounts for the year ended 31 December 2004;
2. allocation of net results;
3. discharge to the Directors and the Statutory auditor with respect to the performance of their duties for the year ended 31 December 2004;
4. miscellaneous.

I (01610/1017/18)

The Board of Directors.

BK CONSULTING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 76.781.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 3 mai 2005 à 9.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats aux 31 décembre 2003 et 2004
3. Ratification de la cooptation d'un Administrateur

4. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
5. Nominations statutaires
6. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
7. Divers.

I (01356/696/18)

Le Conseil d'Administration.

SYDIL FINANCIAL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 55.615.

Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 6 mai 2005 à 14.30 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- a. rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2004;
- b. rapport du commissaire de Surveillance;
- c. lecture et approbation du Bilan et du Compte de Profits et Pertes arrêtés au 31 décembre 2004;
- d. affectation du résultat;
- e. décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire;
- f. délibération conformément à l'article 100 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales;
- g. divers.

I (01395/045/17)

Le Conseil d'Administration.

BOOBSY CORP. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 70.903.

Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 6 mai 2005 à 10.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- a. rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2004;
- b. rapport du Commissaire de Surveillance;
- c. lecture et approbation du Bilan et du Compte de Profits et Pertes arrêtés au 31 décembre 2004;
- d. affectation du résultat;
- e. décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire;
- f. nominations statutaires;
- g. délibération conformément à l'article 100 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales;
- h. divers.

I (01396/045/18)

Le Conseil d'Administration.

PLATANES S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.
R. C. Luxembourg B 28.389.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, le 6 mai 2005 à 15.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice clos au 31 décembre 2004,
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2004 et affectation du résultat,
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes,
4. Nominations statutaires,
5. Divers.

I (01411/833/17)

Le Conseil d'Administration.

16111

TELI FINANCES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.
R. C. Luxembourg B 105.558.

Les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 3-5, Place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, le 6 mai 2005 à 9.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice clos au 31 décembre 2004,
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2004 et affectation du résultat,
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes,
4. Nominations statutaires,
5. Divers.

I (01413/833/17)

Le Conseil d'administration.

LAVANDE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.
R. C. Luxembourg B 28.384.

Les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, le 6 mai 2005 à 16.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice clos au 31 décembre 2004,
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2004 et affectation du résultat,
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes,
4. Nominations statutaires,
5. Divers.

I (01412/833/17)

Le Conseil d'Administration.

DANBEL, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.
R. C. Luxembourg B 38.570.

Les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, le 6 mai 2005 à 11.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice clos au 31 décembre 2004,
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2004 et affectation du résultat,
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes,
4. Nominations statutaires,
5. Divers.

I (01417/833/17)

Le Conseil d'Administration.

PEH SICAV, Investmentgesellschaft mit variablem Kapital.

Gesellschaftssitz: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.
H. R. Luxemburg B 61.128.

Der Verwaltungsrat lädt hiermit die Aktionäre zur

ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

der PEH SICAV ein, die sich am 4. Mai 2005 um 11.00 Uhr am Sitz der Gesellschaft hält. Die Tagesordnung lautet wie folgt:

Tagesordnung:

1. Vorlage des Berichtes des Verwaltungsrates sowie des Wirtschaftsprüfers
2. Genehmigung des geprüften Jahresberichtes zum 31. Dezember 2004
3. Ergebniszurweisung
4. Entlastung des Verwaltungsrates
5. Erneuerung der Vollmacht des Wirtschaftsprüfers
6. Ernennungen in den Verwaltungsrat

Um an der Ordentlichen Generalversammlung teilnehmen zu können, müssen die Aktionäre von Inhaberaktien ihre Aktien fünf Arbeitstage vor der Generalversammlung beim Hauptsitz oder bei einer der Zweigstellen der BANQUE DE LUXEMBOURG, Société Anonyme, in Luxemburg hinterlegt haben.

Die Aktionäre werden davon in Kenntnis gesetzt, dass die Entscheidungen der Generalversammlung ohne Anwesenheitsquorum mit der Mehrheit der anwesenden oder vertretenen Stimmen getroffen werden.

I (01422/755/22)

Der Verwaltungsrat.

GARDENIA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 14.854.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra en date du 2 mai 2005 à 15.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2004
3. Décharge au Conseil d'Administration et au commissaire aux comptes
4. Nominations statutaires
5. Divers

I (01443/506/15)

Le Conseil d'Administration.

G.I. BETEILIGUNG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 55.517.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra en date du 2 mai 2005 à 18.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2004
3. Décharge au Conseil d'Administration et au commissaire aux comptes
4. Nominations statutaires
5. Délibération conformément à l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales
6. Divers

I (01444/506/16)

Le Conseil d'Administration.

HILOS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-7268 Bereldange, 23, Cité Aline Mayrisch.
R. C. Luxembourg B 25.813.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 3 mai 2005 au siège social à 11.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes arrêtés au 31 décembre 2004 et affectation des résultats
3. Décharge aux administrateurs et commissaire aux comptes
4. Divers.

I (01510/1616/14)

Le Conseil d'Administration.

16113

FINHOLDING PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 27.980.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, le 6 mai 2005 à 16.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice clos au 31 décembre 2004,
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2004 et affectation du résultat,
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes,
4. Nominations statutaires,
5. Divers

I (01511/550/17)

Le Conseil d'administration.

MASSENA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 40.777.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 2 mai 2005 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2004, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2004.
4. Démission d'Administrateurs et décharge à leur donner.
5. Nomination de nouveaux Administrateurs.
6. Divers.

I (01512/1023/17)

Le Conseil d'Administration.

VALMETAL HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.
R. C. Luxembourg B 19.986.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

qui se tiendra au siège social de la société, le mardi 3 mai 2005 à 11.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'administration et du Commissaire aux comptes sur l'exercice clôturé au 31 décembre 2004;
2. Examen et approbation des comptes annuels au 31 décembre 2004;
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes;
4. Affectation des résultats;
5. Nominations statutaires;
6. Divers.

I (01513/000/16)

Le Conseil d'Administration.

MAGENTA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 66.240.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 2 mai 2005 à 11.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2004, et affectation du résultat.

3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2004.
4. Décision sur la continuation de l'activité de la société en relation avec l'article 100 de la législation des sociétés.
5. Nominations statutaires.
6. Divers.

I (01515/1023/17)

Le Conseil d'Administration.

ZEBRE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 67.760.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le 10 mai 2005 à 15.00 heures au 23, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg, avec pour

Ordre du jour:

- Mise en liquidation de la société,
- Nomination du liquidateur

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

I (01514/755/14)

Le Conseil d'Administration.

VORONET S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 101.516.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 3 mai 2005 à 16.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2004, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2004.
4. Démission d'Administrateurs et décharge à leur donner.
5. Nomination de nouveaux Administrateurs.
6. Divers.

I (01517/1023/17)

Le Conseil d'Administration.

ANOSOC S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 46.107.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 3 mai 2005 à 15.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2004 et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2004.
4. Décision sur la continuation de l'activité de la société en relation avec l'article 100 de la législation des sociétés.
5. Démission d'Administrateurs et décharge à leur donner.
6. Nomination de nouveaux Administrateurs.
7. Divers.

I (01526/1023/18)

Le Conseil d'Administration.

16115

DIAMANTIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 62.038.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 4 mai 2005 à 17.15 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2004, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2004.
4. Démission d'Administrateurs et décharge à leur donner.
5. Nomination de nouveaux Administrateurs.
6. Divers.

I (01518/1023/17)

Le Conseil d'Administration.

CODIPART S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 32.844.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 2 mai 2005 à 15.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2004, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2004.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

I (01519/1023/16)

Le Conseil d'Administration.

SOLISTO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 90.863.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 4 mai 2005 à 13.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2004 et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2004.
4. Démission d'Administrateurs et décharge à leur donner.
5. Nomination de nouveaux Administrateurs.
6. Divers.

I (01520/1023/17)

Le Conseil d'Administration.

PLEIMOUNT PARTICIPATIONS HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 38.163.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 4 mai 2005 à 12.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2004 et affectation du résultat.

3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2004.
4. Démission d'Administrateurs et décharge à leur donner.
5. Nomination de nouveaux Administrateurs.
6. Divers.

I (01521/1023/17)

Le Conseil d'Administration.

DAGON HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.
R. C. Luxembourg B 48.932.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 2 mai 2005 à 10.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes et affectation des résultats au 31 décembre 2004.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Divers.

Le Conseil d'Administration

Signature

I (01611/000/14)

NEUTRAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 49.151.

Les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social de la société en date du 3 mai 2005 à 14.00 heures avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation et approbation des résolutions prises par le Conseil d'Administration.
2. Présentation et approbation du rapport consolidé de gestion du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale des actionnaires.
3. Présentation et approbation du rapport du réviseur d'entreprises.
4. Présentation et approbation des comptes annuels consolidés arrêtés au 31 décembre 2004.
5. Divers.

I (01522/000/16)

Le Conseil d'Administration.

ASIA PACIFIC PERFORMANCE, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 50.269.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mardi 26 avril 2005 à 14.00 heures au siège social de la Société, pour délibérer et voter sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration
2. Rapport du Réviseur d'Entreprises
3. Examen et approbation des comptes annuels au 31 décembre 2004
4. Décharge à donner aux Administrateurs
5. Affectation du résultat
6. Nominations statutaires
7. Divers

Aucun quorum n'est requis pour les points à l'ordre du jour de l'Assemblée et les décisions seront prises à la majorité simple des voix des actionnaires présents ou représentés à l'Assemblée.

Pour pouvoir assister à l'Assemblée, les propriétaires d'actions au porteur sont priés de déposer leurs actions au siège social de la Société cinq jours francs avant la date fixée pour l'Assemblée.

II (01317/584/22)

Le Conseil d'Administration.

16117

JUSNOBA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 59.365.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 3 mai 2005 à 9.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2004 et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2004.
4. Décision sur la continuation de l'activité de la société en relation avec l'article 100 de la législation des sociétés.
5. Divers.

I (01523/1023/16)

Le Conseil d'Administration.

HIORTS FINANCE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 37.600.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 3 mai 2005 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2004 et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2004.
4. Démission d'Administrateurs et décharge à leur donner.
5. Nomination de nouveaux Administrateurs.
6. Divers.

I (01608/1023/17)

Le Conseil d'Administration.

CORLUY V.I.P., Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-8002 Strassen, 283, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 63.191.

Le Conseil d'Administration de CORLUY V.I.P. (la «Société») a l'honneur de convoquer les actionnaires à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social de la société, 283, route d'Arlon - B.P. 119, L-8002 Strassen, le lundi 25 avril 2005 à 14.30 heures et qui aura l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation du rapport de gestion du Conseil d'Administration de la Société pour l'exercice clos au 31 décembre 2004.
2. Présentation du rapport du Réviseur d'Entreprises pour l'exercice clos au 31 décembre 2004.
3. Approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2004 et affectation des résultats.
4. Quitus aux Administrateurs et au Réviseur d'Entreprises pour l'accomplissement de leurs mandats relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2004.
5. Renouvellement des mandats des Administrateurs.
6. Nomination du Réviseur d'Entreprises.
7. Divers.

Les résolutions soumises à l'Assemblée ne requièrent aucun quorum. Elles seront adoptées à la majorité simple des actions présentes ou représentées à l'Assemblée.

Pour avoir le droit d'assister ou de se faire représenter à cette Assemblée, les détenteurs d'actions au porteur doivent déposer pour le 18 avril 2005 leurs titres au siège de la Société, où des formulaires de procuration sont disponibles.

Les détenteurs d'actions nominatives doivent dans le même délai, soit pour le 18 avril 2005, informer par écrit (lettre ou formulaire de procuration) le Conseil d'Administration de leur intention d'assister à l'Assemblée.

II (01321/1749/26)

Pour le Conseil d'Administration.

16118

SIPILA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 90.864.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 4 mai 2005 à 9.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2004 et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2004.
4. Ratification de la cooptation d'un nouvel Administrateur.
5. Divers.

I (01609/1023/16)

Le Conseil d'Administration.

SLIVER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 47.782.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 3 mai 2005 à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2004, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2004.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

I (01612/1023/16)

Le Conseil d'Administration.

UNIWELL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 42.523.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 2 mai 2005 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2004, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2004.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

I (01724/1023/16)

Le Conseil d'Administration.

ARCELOR, Société Anonyme.

Siège social: L-2930 Luxembourg, 19, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 82.454.

Les actionnaires de la société anonyme ARCELOR sont invités à assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le vendredi 29 avril 2005 à 11.00 heures au siège social, 19, avenue de la Liberté, L-2930 Luxembourg à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'administration et attestations du réviseur d'entreprises sur les comptes annuels et les comptes consolidés de l'exercice 2004
2. Approbation des comptes annuels de l'exercice 2004

3. Approbation des comptes consolidés de l'exercice 2004
4. Affectation du résultat et fixation des tantièmes et du dividende
5. Décharge à donner aux administrateurs
6. Election définitive d'un administrateur coopté
7. Renouvellement de l'autorisation au Conseil d'administration de la Société et aux organes d'autres sociétés du Groupe d'acquies des actions de la Société

L'Assemblée délibérera valablement, quel que soit le nombre des actionnaires présents et des actions représentées. Les résolutions seront adoptées à la majorité simple des voix valablement exprimées des actionnaires présents ou représentés.

Pour pouvoir assister à cette Assemblée Générale ou s'y faire représenter:

- Les actionnaires personnellement inscrits dans le registre des actions nominatives d'ARCELOR reçoivent à domicile tous les documents relatifs à la tenue de cette Assemblée et notamment l'avis de convocation précisant l'ordre du jour, les propositions de résolutions ainsi qu'un formulaire leur permettant de signifier leur intention d'assister à l'Assemblée Générale ou de s'y faire représenter.

- Les actionnaires non inscrits personnellement dans le registre des actions nominatives d'ARCELOR doivent s'adresser à leur intermédiaire financier auprès duquel leurs actions sont détenues en compte. La date limite de réponse et de remise des documents en vue d'assister à l'Assemblée ou de s'y faire représenter est le 22 avril 2005 au plus tard.

Demande de documents

Les actionnaires peuvent également obtenir gratuitement le formulaire leur permettant de signifier leur intention d'assister à l'Assemblée Générale ou de s'y faire représenter et le rapport annuel 2004 incluant le rapport du Président sur la gouvernance d'entreprise et les procédures de contrôle interne, le rapport de gestion, les comptes annuels et les comptes consolidés de l'exercice 2004, les attestations du réviseur d'entreprises ainsi que les résolutions proposées par le Conseil d'administration aux numéros suivants:

- soit directement auprès des services d'ARCELOR:

au siège social - Service Titres -

Tél. +352 4792 2187

Fax +352 4792 2548

au siège social - Relations Investisseurs -

Tél. +352 4792 2414 ou + 00 800 4792 4792

Fax +352 4792 2449

à Liège - Directions des Affaires Juridiques -

Tél. +32 4 2366830

Fax +32 4 2366847

à Madrid - Service Relations investisseurs -

Tél. +34 91 596 94 75 ou +34 90 215 21 53

Fax +34 91 596 94 60 ou +34 98 512 60 88

à Paris - Service Relations investisseurs -

Tél. +33 141259898

Fax +33 141259780

- soit en s'adressant:

pour le Grand-Duché de Luxembourg, à la BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG, Luxembourg, Listing and Agency Administration

Tél. +352 4242 2996 ou +352 4242 2356

Fax +352 4242 2887

pour la France, à BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES, Paris

Tél. +33 1 40 14 34 24

Fax +33 1 40 14 58 90

pour la Belgique, à FORTIS BANQUE, Bruxelles

Tél. +32 2 565 5449

Fax +32 2 565 5390

pour l'Espagne, à BANCO BILBAO VIZCAYA ARGENTARIA, Madrid

Tél. +34 913747007

Fax +34 913743471

Tous ces documents peuvent également être téléchargés à partir du site Internet www.arcelor.com sous la rubrique «Assemblée Générale».

Pour le Conseil d'administration

J. Kinsch

Le Président

II (01302/1055/72)

D.C.I. - D.C. INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R. C. Luxembourg B 32.190.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 27 avril 2005 à 15.00 heures au siège social à Luxembourg avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. rapports du Conseil d'administration et du Commissaire aux comptes;
2. approbation des bilan et compte de profits et pertes au 31 décembre 2004;
3. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes;
4. divers.

II (00566/1017/14)

Le Conseil d'Administration.

KREDIETBANK S.A. LUXEMBOURGEOISE, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 43, boulevard Royal.

Nous avons l'honneur de convoquer Mesdames et Messieurs les actionnaires à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra à Luxembourg, 43, boulevard Royal, le mercredi 27 avril 2005 à 11.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration sur les opérations et la situation de la banque pour l'exercice 2004
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2004
3. Décisions sur la répartition du solde bénéficiaire de l'exercice 2004
4. Décharge aux administrateurs
5. Approbation des comptes 2004 de BCL et décharge aux administrateurs de BCL
6. Composition du Conseil d'Administration
7. Divers

Les actionnaires sont priés de se conformer aux articles 26 et/ou 27 des statuts pour pouvoir assister à l'assemblée.

II (00924/755/17)

PICADILLY DEVELOPMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 89.780.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 28 avril 2005 à 17.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2004;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2004;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2004;
4. vote spécial conformément à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. divers.

II (01018/817/17)

Le Conseil d'Administration.

WELLFLEET SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 71.787.

Les Actionnaires sont invités à assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le 26 avril 2005 à 15.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2004 et de l'affectation des résultats.
3. Décharge aux Administrateurs et au Réviseur d'Entreprises.

4. Nominations Statutaires.

5. Divers.

Les décisions concernant les points de l'ordre du jour ne requièrent aucun quorum. Des procurations sont disponibles au siège social de la Sicav.

Afin de participer à l'Assemblée, les actionnaires sont priés de déposer leurs actions au porteur pour le 21 avril 2005 au plus tard auprès de KREDIETBANK S.A. Luxembourgeoise, 43, boulevard Royal, L-2955 Luxembourg.

II (01148/755/19)

Le Conseil d'Administration.

ANCEAU FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R. C. Luxembourg B 89.782.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 28 avril 2005 à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2004;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2004;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2004;
4. vote spécial conformément à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. divers.

II (01019/817/17)

Le Conseil d'Administration.

MONTAIGNE INVESTISSEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R. C. Luxembourg B 89.783.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 28 avril 2005 à 10.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2004;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2004;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2004;
4. vote spécial conformément à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. divers.

II (01020/817/17)

Le Conseil d'Administration.

TIVOLI STRATEGIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R. C. Luxembourg B 89.781.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 28 avril 2005 à 14.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2004;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2004;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2004;
4. vote spécial conformément à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. divers.

II (01021/817/17)

Le Conseil d'Administration.

AMARILYS HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 36.089.

Messieurs les actionnaires de la Société Anonyme AMARILYS HOLDING S.A., sont priés d'assister à
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mardi, 26 avril 2005 à 9.00 heures au siège social de la société à Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2004.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Divers.

II (01026/000/15)

Le Conseil d'Administration.

INTERNATIONAL FINANCING PARTNERS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9b, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 48.973.

Messieurs les actionnaires de la Société Anonyme INTERNATIONAL FINANCING PARTNERS S.A., sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le lundi, 25 avril 2005 à 10.00 heures au siège social de la société à Luxembourg, 9b, boulevard du Prince Henri.

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2004.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Divers.

II (01027/000/16)

Le Conseil d'Administration.

FINANCIERE CRISTAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9b, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 20.500.

Messieurs les actionnaires de la Société Anonyme FINANCIERE CRISTAL S.A. sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le lundi 25 avril 2005 à 11.00 heures au siège social de la société à Luxembourg, 9b, boulevard du Prince Henri.

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2004.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Divers.

II (01028/000/15)

Le Conseil d'Administration.

SOTRECA, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 26.396.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer les Actionnaires de la Sicav SOTRECA à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le lundi 25 avril 2005 à 10.00 heures au siège social de la BANQUE DE LUXEMBOURG, 14, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises
2. Approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2004
3. Affectation des résultats
4. Quitus aux Administrateurs

5. Renouvellement du mandat du Réviseur d'Entreprises
6. Nominations statutaires.

Pour pouvoir assister à la présente Assemblée, les détenteurs d'actions au porteur doivent déposer leurs actions, au moins cinq jours francs avant l'Assemblée, auprès du siège ou d'une agence de la BANQUE DE LUXEMBOURG, société anonyme à Luxembourg.

Les Actionnaires sont informés que l'Assemblée n'a pas besoin de quorum pour délibérer valablement. Les résolutions, pour être valables, doivent réunir la majorité des voix des Actionnaires présents ou représentés.

II (01210/755/22)

Le Conseil d'Administration.

THE MC RUSSIAN MARKET FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 54.765.

The Shareholders are hereby invited to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

which will be held at the registered office on *April 25, 2005* at 10.00 a.m. with the following agenda:

Agenda:

1. Reports of the Board of Directors and of the Authorised Independent Auditor.
2. Approval of the annual accounts as at December 31, 2004 and allocation of the results.
3. Discharge to the Directors and to the Authorised Independent Auditor.
4. Statutory appointments.
5. Miscellaneous.

The shareholders are advised that no quorum is required for the items of the agenda. Proxies are available at the registered office of the Sicav.

In order to attend this meeting, the bearer shareholders have to deposit their shares at least on April 21, 2005 with KREDIETBANK S.A. Luxembourg, 43, boulevard Royal, L-2955 Luxembourg.

II (01149/755/19)

The Board of Directors.

MALDIVINA S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.
R. C. Luxembourg B 84.104.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, le *27 avril 2005* à 11.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice clos au 31 décembre 2004,
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2004 et affectation du résultat,
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes,
4. Nominations statutaires,
5. Divers.

II (01184/833/17)

Le Conseil d'administration.

NEXTRA INTERNATIONAL SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 51.690.

Mesdames, Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

de la société qui se tiendra le *25 avril 2005* à 14.00 heures au siège social.

Ordre du jour:

1. Examen des rapports de gestion et des rapports des réviseurs pour les exercices clos au 31 décembre 2003 et 2004.
2. Approbation des comptes annuels clôturés au 31 décembre 2003 et 2004.
3. Affectation des résultats.
4. Décharge aux Administrateurs.
5. Nominations statutaires.
6. Ratification des décisions prises par l'Administration jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2005.
7. Divers.

Les actionnaires désirant assister à cette assemblée doivent déposer leurs actions cinq jours francs avant l'assemblée générale auprès de:

Italie:

BANCA INTESA S.P.A, P.za della Scala, 6, I-20121 Milano, Financial Institutions, Ufficio Banca Corrispondente

Luxembourg:

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg

II (01382/755/24)

Le Conseil d'Administration.

DEWAAY GLOBAL, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 61.318.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer les Actionnaires de la Sicav DEWAAY GLOBAL à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le lundi 25 avril 2005 à 11.00 heures au siège social de la BANQUE DE LUXEMBOURG, 14, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises
2. Approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2004
3. Affectation des résultats
4. Quitus aux Administrateurs
5. Renouvellement du mandat du Réviseur d'Entreprises
6. Nominations statutaires.

Pour pouvoir assister à la présente Assemblée, les détenteurs d'actions au porteur doivent déposer leurs actions, au moins cinq jours francs avant l'Assemblée, auprès du siège ou d'une agence de la BANQUE DE LUXEMBOURG, société anonyme à Luxembourg.

Les Actionnaires sont informés que l'Assemblée n'a pas besoin de quorum pour délibérer valablement. Les résolutions, pour être valables, doivent réunir la majorité des voix des Actionnaires présents ou représentés.

II (01206/755/22)

Le Conseil d'Administration.

CORLUY RAINBOW FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-8002 Strassen, 283, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 82.875.

Le Conseil d'Administration de CORLUY RAINBOW FUND (la «Société») a l'honneur de convoquer les actionnaires à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social de la Société, 283, route d'Arlon - B.P. 119, L-8002 Strassen, le lundi 25 avril 2005 à 16.00 heures et qui aura l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation du rapport de gestion du Conseil d'Administration de la Société pour l'exercice clos au 31 décembre 2004.
2. Présentation du rapport de Réviseur d'Entreprises pour l'exercice clos au 31 décembre 2004.
3. Approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2004.
4. Affectation des résultats.
5. Quitus aux Administrateurs et au Réviseur d'Entreprises pour l'accomplissement de leurs mandats relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2004.
6. Renouvellement des mandats des Administrateurs.
7. Nomination du Réviseur d'Entreprises.
8. Divers.

Les résolutions soumises à l'Assemblée ne requièrent aucun quorum. Elles seront adoptées à la majorité simple des actions présentes ou représentées à l'Assemblée.

Pour avoir le droit d'assister ou de se faire représenter à cette Assemblée, les détenteurs d'actions au porteur doivent déposer pour le 18 avril 2005 leurs titres au siège de la Société, où des formulaires de procuration sont disponibles.

II (01319/1749/26)

Pour le Conseil d'Administration.

16125

SYLVEX S.A., Société Anonyme Holding.
Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.
R. C. Luxembourg B 40.302.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra à Moscou, Aviatcionnay St. 17 en date du 30 avril 2005 à 11.00 heures avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Examen et approbation des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes pour l'exercice se clôturant au 31 décembre 2003 ainsi que pour l'exercice se clôturant au 31 décembre 2004.
2. Examen et approbation du bilan et du compte de Profits et Pertes pour l'exercice se clôturant au 31 décembre 2003 ainsi que pour l'exercice se clôturant au 31 décembre 2004.
3. Affectation des résultats.
4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
5. Révision des conditions des prêts accordés à SYLVEX S.A. par ses actionnaires, afin de dégager des fonds pour pouvoir rembourser le principal.
6. Reconduction des mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes.
7. Divers.

Pour assister à cette assemblée, Messieurs les Actionnaires sont priés de déposer leurs titres au siège social, cinq jours avant l'assemblée.

II (01211/502/22)

FORTIS L FoF, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 63.266.

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

se tiendra le mercredi 27 avril 2005 à 14.00 heures, dans les locaux de FORTIS INVESTMENT MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A., sis 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation et approbation du rapport du conseil d'administration et du rapport du réviseur d'entreprises;
2. Approbation des comptes pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2004 et de l'affectation des résultats de l'exercice;
3. Décharge aux administrateurs et au réviseur d'entreprises pour l'accomplissement de leur mandat;
4. Nominations statutaires;
5. Divers.

Les propriétaires d'actions au porteur désirant assister ou être représentés à l'Assemblée sont priés de déposer leurs actions, cinq jours francs au moins avant la réunion, aux guichets des agents chargés du service financier, tels que mentionnés dans le prospectus.

Les propriétaires d'actions nominatives désirant assister ou être représentés à l'Assemblée sont admis sur justification de leur identité, à condition d'avoir, cinq jours francs au moins avant la réunion, fait connaître leur intention de prendre part à l'Assemblée.

L'Assemblée délibérera valablement quel que soit le nombre d'actions présentes ou représentées et les décisions seront prises à la majorité simple des actions présentes ou représentées. Toute action, quelle que soit sa valeur unitaire, donne droit à une voix.

II (01214/755/25)

Le Conseil d'Administration.

TOP-INVESTMENTS, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-8002 Strassen, 283, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 68.488.

Le Conseil d'Administration de TOP-INVESTMENTS (la «Société») a l'honneur de convoquer les actionnaires à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social de la Société, 283, Route d'Arlon - B.P. 119, L-8002 Strassen, le lundi 25 avril 2005 à 15.00 heures et qui aura l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation du rapport de gestion du Conseil d'Administration de la Société pour l'exercice clos au 31 décembre 2004.
2. Présentation du rapport du Réviseur d'Entreprises pour l'exercice clos au 31 décembre 2004.
3. Approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2004.

4. Affectation des résultats.
5. Quitus aux Administrateurs et au Réviseur d'Entreprises pour l'accomplissement de leurs mandats relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2004.
6. Renouvellement des mandats des Administrateurs.
7. Nomination du Réviseur d'Entreprises.
8. Divers.

Les résolutions soumises à l'Assemblée ne requièrent aucun quorum. Elles seront adoptées à la majorité simple des actions présentes ou représentées à l'Assemblée.

Pour avoir le droit d'assister ou de se faire représenter à cette Assemblée, les détenteurs d'actions au porteur doivent déposer pour le 18 avril 2005 leurs titres au siège de la Société, où des formulaires de procuration sont disponibles.
II (01320/1749/25) Pour le Conseil d'Administration.

CAPITAL ITALIA, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-1330 Luxembourg, 58, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 8.458.

We are pleased to invite you to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

of shareholders of CAPITAL ITALIA (the «Company»), to be held at 58, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg on 26 April 2005 at 10:00 a.m., with the following agenda:

Agenda:

1. Approval of the Audited Annual Report of the Company (Including the Report of the Board of Directors to the Shareholders, the Financial Statements and the Auditor's Report) for the year ended 31 December 2004.
2. Decision of the allocation of net results.
3. Discharge of the Directors.
4. Re-election of Pierre-Marie Bouvet de Maisonneuve, Mark Brett, Luis Freitas de Oliveira, Dario Frigerio, Stephen Gosztony, Giordano Lombardo, Attilio Molendi, Dani Schaumann and Nilly Sikorsky as Directors of the Company.
5. Re-appointment of PricewaterhouseCoopers, S.à r.l. as «Réviseur d'entreprises agréé» of the Company.
6. Miscellaneous.

If you cannot be present in person at the Meeting and wish to be represented, you are invited to send a duly completed proxy form to the Company at its registered office, 58, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg (marked for the attention of Mrs Jane-Anne Fuhrmann; fax number (352) 45 14 14 439) prior to 25 April 2005.

No quorum is required and decisions will be taken by the majority votes of the Shareholders present or represented. The Audited Annual Report can be obtained on request at the registered office of the Company.

II (01256/755/24) The Board of Directors.

SACE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 46.504.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *jeudi 28 avril 2005* à 15.00 heures à Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des rapports du conseil d'administration et du commissaire
2. Discussion et approbation des comptes annuels au 31 décembre 2004
3. Vote sur la décharge des administrateurs et du commissaire
4. Affectation du résultat
5. Nominations statutaires
6. Divers

Tout actionnaire désirant être présent ou représenté à l'assemblée générale devra en aviser la société au moins cinq jours francs avant l'assemblée.

Aucun quorum n'est requis pour la tenue de cette assemblée. Les décisions de l'assemblée seront prises à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés et votants.

II (01311/000/21) Le conseil d'administration.

INTER MULTI INVESTMENT, Société d'Investissement à Capital Variable (en liquidation).

Siège social: L-2952 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.
R. C. Luxembourg B 31.217.

Nous vous prions de bien vouloir assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

de INTER MULTI INVESTMENT, en liquidation, Société d'Investissement à Capital Variable, qui se tiendra au siège social de la Société, 5 rue Jean Monnet, Luxembourg, le 26 avril 2005 à 11.00 heures en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation et approbation des comptes de la Société pour l'exercice social commençant le 1^{er} octobre 2003 et prenant fin à la date effective de la liquidation de la Société, en ce compris les comptes de liquidation;
2. Présentation et approbation du rapport du conseil d'administration de la Société, pour l'exercice social commençant le 1^{er} octobre 2003 et prenant fin à la date de dissolution de la Société;
3. Présentation et approbation du rapport du réviseur d'entreprises de la Société, en ce compris des comptes révisés, pour la période commençant le 1^{er} octobre 2003 et prenant fin à la date effective de la liquidation de la Société;
4. Décharge des administrateurs pour l'exécution de leur mandat jusqu'à la date de dissolution de la Société;
5. Présentation et approbation du rapport du liquidateur sur l'emploi des actifs;
6. Décharge du liquidateur pour l'exécution de son mandat concernant la liquidation de la société;
7. Clôture de la liquidation;
8. Désignation du lieu où seront conservés pendant cinq ans les livres et documents sociaux;
9. Décision concernant la consignation des fonds non distribués dont la remise aux créanciers et actionnaires n'a pu être faite.
10. Divers.

L'assemblée délibérera valablement sur les points portés à l'ordre du jour quelque soit la portion du capital social représentée; les résolutions, pour être valables, seront adoptées à la majorité simple des voix des actions présentes ou représentées.

La présente convocation et une formule de procuration sont envoyées à tous les actionnaires nominatifs inscrits au 5 avril 2005.

Pour avoir le droit d'assister ou de se faire représenter à cette Assemblée, les propriétaires d'actions au porteur sont priés de déposer leurs titres pour le 22 avril 2005 soit au siège social de la Société soit aux guichets des établissements suivants (où des formulaires de procuration sont disponibles):

- à Luxembourg *Agent Payeur Principal*
BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES, Succursale de Luxembourg
23, avenue de la Porte-Neuve
L-2085 LUXEMBOURG
- Agent Payeur*
BNP PARIBAS LUXEMBOURG
10A, boulevard Royal
L-2093 LUXEMBOURG

Les propriétaires d'actions nominatives doivent dans le même délai, c'est-à-dire pour le 22 avril 2005, informer le Conseil d'Administration de leur intention d'assister à l'Assemblée par écrit (lettre ou procuration).

II (01309/755/45)

Le Liquidateur.

CORLUY ALTERNATIVE INVESTMENTS, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-8002 Strassen, 283, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 87.886.

The Board of Directors of CORLUY ALTERNATIVE INVESTMENTS (the «Company») is pleased to invite the shareholders to the

ANNUAL GENERAL MEETING

held at the registered office of the Company, 283, route d'Arlon - B.P. 119, L-8002 Strassen, on Monday the 25th April 2005 at 10.00 a.m. with the following agenda:

Agenda:

1. Presentation of the Board of Directors management report for the financial year closed as at December 31, 2004.
2. Presentation of the report of the Statutory Auditor for the financial year ended December 31, 2004.
3. Approval of the financial statements as of December 31, 2004 and allocation of the results.
4. Discharge to be granted to the Directors and the Statutory Auditor for the financial year ended December 31, 2004.
5. Renewal of the Directors mandates.

6. Nomination of the Statutory Auditor.
7. Miscellaneous.

The resolutions submitted to the Annual General Meeting require no quorum. These will be adopted at the majority vote of the presented or represented shares at the Meeting.

To have the right to be present or to be represented at the Meeting, the holders of bearer shares have to deposit their shares for the 18th April 2005 at the registered office of the Company, where power of attorney forms are available.

II (01318/1749/25)

For the Board of Directors.

SIOLA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 46.799.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le jeudi 28 avril 2005 à 16.00 heures à Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des rapports du conseil d'administration et du commissaire
2. Discussion et approbation des comptes annuels au 31 décembre 2004
3. Vote sur la décharge des administrateurs et du commissaire
4. Affectation du résultat
5. Vote conformément à l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales
6. Nominations statutaires
7. Divers

Tout actionnaire désirant être présent ou représenté à l'assemblée générale devra en aviser la société au moins cinq jours francs avant l'assemblée.

Aucun quorum n'est requis pour la tenue de cette assemblée. Les décisions de l'assemblée seront prises à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés et votants.

II (01312/000/22)

Le conseil d'administration.

BB BONDS, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 45.617.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mardi 26 avril 2005 à 14.00 heures au siège social de la Société, pour délibérer et voter sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration
2. Rapport du Réviseur d'Entreprises
3. Examen et approbation des comptes annuels au 31 décembre 2004
4. Décharge à donner aux Administrateurs
5. Affectation du résultat
6. Nominations statutaires
7. Divers

Les actionnaires sont informés que l'Assemblée Générale Ordinaire n'a pas besoin de quorum pour délibérer valablement. Les résolutions, pour être valables, devront réunir la majorité simple des voix des actionnaires présents ou représentés à l'Assemblée.

Pour pouvoir assister à l'Assemblée, les propriétaires d'actions au porteur sont priés de déposer leurs actions au siège social de la Société cinq jours francs avant la date fixée pour l'Assemblée.

II (01314/584/23)

Le Conseil d'Administration.